

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 12 décembre 2013

L'an deux mil treize, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. Daniel NOUAILLE, Maire.

Présents : M. Daniel NOUAILLE, Mme Christelle ROUFFIGNAC, M. Jean Marie FARGES, Mme Marguerite MUNOZ, M. Pierre LECOZ, Mme Agnès BARBAUD, M. Alain BABULLE, Mme Jacqueline SIMONET, M. Joël PLAINARD, Mme Michèle SANSONNET, M. Gérard SALAGNAD, Mme Mireille LEBRUN, M. Jean Paul LESTANG, Mme Sylvie BARRY, M. Eric GAYOUT, M. Jean Louis FILLEUL, M. François THOMAS, M. Paul FULMINET, M. René ARNAUD, Mme Christine ROULIERE, M. Jihad MANSOUR, Mme Geneviève CORNAC

Pouvoirs : Mme Hélène BATAILLE à M. Pierre LECOZ, M. Roger MALIVERT à M. Joël PLAINARD, M. Yoann BRIZARD à M. Eric GAYOUT, Mme Martine CELAS à M. René ARNAUD

Excusés : M. Jean Marie DARTHOUT, Mme Agnès SALESSE, Mme Florence LE BEC,
Secrétaire de séance : Mme Christelle ROUFFIGNAC

M. Daniel NOUAILLE donne la parole à M. Philippe VILLENEUVE, Président du Conseil des Citoyens afin de présenter à l'Assemblée le bilan d'activités de cette instance participative. M. Daniel NOUAILLE remercie l'ensemble du Conseil des Citoyens pour la qualité de son travail et son implication.

M. Philippe VILLENEUVE prend la parole. « ... *Bonsoir à tous. Petit rappel sur ce qu'est le Conseil des Citoyens. Le Conseil des Citoyens est une instance participative mise en place par le Conseil Municipal en date du 01 octobre 2012. C'est surtout une démarche de démocratie participative forte et c'est également une continuité à la création du Conseil des Sages et du Conseil Municipal des Jeunes Aixois. L'idée c'était d'ouvrir à des citoyens aixois, sans mandat, la possibilité de s'exprimer et surtout d'être une force de proposition, comme l'avait dit Monsieur le Maire la dernière fois, être un petit peu le poil à gratter du Conseil Municipal...essayer d'apporter des idées nouvelles. Il s'agit d'une instance qui est participative. On est là, pour donner des idées avec 14 personnes dont les photos sont présentées. A l'occasion de notre première réunion, nous avons défini les thèmes de travail, issus de l'agenda 21 et sur lesquels nous souhaitons nous investir. 3 thèmes ont été retenus : la valorisation des déchets, la mise en place d'une économie locale et durable et la communication et l'information.*

3 groupes de travail ont ainsi été constitués. Chaque groupe s'est réuni à la fréquence qu'il a souhaité et un rapporteur a été désigné. L'ensemble du Conseil des Citoyens s'est réuni quant à lui, une fois par trimestre.

Je vais maintenant laisser la parole à Mme Mélanie HOBEL, rapporteur du premier groupe de travail « valorisation des déchets »... »

Mme Mélanie HOBEL prend la parole. « ...*Je voulais déjà profiter du fait que j'ai la parole ce soir, pour remercier la municipalité d'avoir créé ce Conseil de Citoyens parce que c'est vrai que ça apporte beaucoup pour la Commune, ça apporte aussi humainement et c'est donc une très bonne initiative.... »* Mme Mélanie HOBEL présente ensuite les membres du groupe

de travail qui sont : M. Eric ANDRIEUX, Mme Sonia TOUZALIN, Mme Marie Agnès TREILLARD, Mme Elisabeth ARTAUD, Mme Mélanie HOBEL.

Mme Mélanie HOBEL « ...Une réflexion a donc été menée autour de la valorisation des déchets. Nous avons réfléchi sur ce que nous souhaitions faire, sur les propositions possibles sans nous donner de contrainte particulière. Chacun s'est exprimé et nos réflexions ont abouti à la décision de travailler sur la mise en place d'un bac de compostage. D'autres projets ont également été abordés, mais nous ne souhaitons pas être trop ambitieux, afin que le projet reste réalisable à court terme. Nous avons échangé sur ce qu'était le compostage, chaque membre ayant une vision personnelle. Néanmoins, l'idée générale s'est orientée sur le fait d'essayer de réduire les déchets ménagers, essayer de maîtriser les coûts de son ménage et aussi préserver l'environnement et ainsi avoir une notion de développement durable.

Le projet s'est construit en quatre étapes :

- Trouver les acteurs qui pourraient nous aider et le lieu où pourrait se créer ce projet. Différents acteurs nous ont ainsi aidés et notamment le FOYER HANDAS qui va être le lieu de construction du bac de compostage. Une collaboration sera également conduite avec le Collège car ce sont les enfants de l'atelier menuiserie qui vont construire le bac de compostage.
- Définir l'alimentation de ce bac. Les déchets de la légumerie du FOYER HANDAS viendront alimenter le bac de compostage
- Communiquer afin que cette action fasse boule de neige

Nous souhaitons développer un aspect pédagogique autour de ce projet. Il s'agit de réunir les citoyens d'Aixe mais aussi de montrer aux collégiens qu'il est possible de construire un projet utile, ayant un sens et durable. Les résidents du FOYER HANDAS seront mis à contribution et les collégiens auront ainsi un contact avec le handicap,

Au niveau de l'organigramme du projet, l'Administrateur c'est la Mairie d'Aixe-sur-Vienne ensuite le groupe s'est rapproché de l'Ambassadeur du tri de la Communauté de Communes du Val de Vienne et du SYDED pour travailler sur la mise en place de ce projet.

En résumé, si on reprend les étapes de notre projet :

Constituer ce projet, élaborer un cahier des charges constructif et adapté pour une réalisation par les collégiens, incitation des résidents du FOYER HANDAS, sensibilisation des jeunes et mobilisation des différents partenaires pour la mise en œuvre... »

M. François CHIBOIS prend ensuite la parole au nom du **2ème groupe de travail « Economie locale et durable »**

« ...A mon tour je vais remercier effectivement tous les élus de la Commune d'Aixe-sur-Vienne qui nous ont permis de travailler en toute liberté. Le titre exact « Economie locale et durable » dans l'Agenda 21, c'est un thème à part entière en fait. Nous avons plutôt travaillé sur ce que l'on appelle « Le maintien et le développement du commerce de proximité ».

Le groupe de travail est composé de : Mme Mélanie HOBEL, Mme Annie MONTIBUS, Mme Marie Agnès TREILLARD, M. Jean Philippe BOURRA, M. Philippe BOURDIER et M. François CHIBOIS.

Notre façon de travailler a été toute simple. Nous nous sommes réunis 4 ou 5 fois. Un cadre de travail ayant été préalablement défini de manière à travailler sur l'objet même du sujet. Nous avons également rencontré le bureau de l'Association des Commerçants / Artisans, parce que cela nous paraissait indispensable et incontournable. Nous avons également mené une enquête auprès de tous les commerçants non sédentaires, c'est-à-dire les professionnels qui sont présents lors de la foire mensuelle et sur les marchés du vendredi et du samedi. Par commerce de proximité, on a un petit peu élargi le sujet parce que pour nous, commerce c'était un terme qui était un peu réducteur. Nous avons donc englobé tous les artisans, les artisans/ commerçants, les commerçants purs, les prestataires de service, les professions

libérales en activité, l'ensemble sur un périmètre défini. Ce périmètre reprend toute la traversée d'Aixe-sur-Vienne, du haut du bourg jusqu'au quartier de la gare, le haut du Champ de Foire, la place de l'Eglise et toutes les rues qui en partent, la place des Horteils et la place Saint Georges. Ce sont ces quartiers que nous avons observés et à partir desquels nous avons pointé les choses qui étaient plutôt pas mal et les dysfonctionnements. Quartier par quartier nous avons émis des propositions, des suggestions afin d'améliorer ce qui, de notre point de vue était perfectible.

110 établissements ont fait partie de notre analyse. 42 artisans purs, 7 artisans / commerçants, 19 commerçants et 42 services et professions libérales. Nous avons également considéré que les professions libérales étaient également des activités qui avaient un rôle important au cœur même de la cité.

En conclusion rapide, je vous dirais que le commerçant, l'artisan, sa préoccupation c'est d'exercer son métier, dans les meilleures conditions possibles, c'est rendre son magasin, son atelier le plus agréable possible mais incontestablement, il s'agit d'un secteur qui est relativement fragile. D'ailleurs on note, que l'ensemble de ces personnes sont des indépendants, et qu'ils adhèrent rarement à une association qui les concerne. Ils sont rarement adhérents d'une organisation professionnelle et c'est la raison pour laquelle, ils ont impérativement besoin que la collectivité locale leur vienne en aide. Alors, pas sous une forme financière, ce n'est pas du tout ce qu'ils recherchent, ni ce qu'ils demandent d'ailleurs, mais plutôt sous forme d'actions d'accompagnement. Vous verrez, dans le rapport qui sera transmis à Monsieur le Maire, que quartier par quartier, il est fait des propositions qui sont des propositions en terme d'aménagements, en terme de voirie, en terme de stationnements...pour ne citer que ces éléments.

Donc, vous vous en doutez bien, je ne vous apprend rien, mais il est effectivement essentiel que la Commune prenne en compte ce secteur d'activités. On a vu 110 établissements, cela représente 330 actifs, 130 chefs d'entreprises et leurs conjoints et environ 200 salariés et apprentis. (uniquement sur le périmètre cité)... »

M. Daniel NOUAILLE remercie M. François CHIBOIS et souligne le travail extrêmement intéressant qui a été réalisé.

M. Daniel NOUAILLE « ...On était parti sur ce volet développement durable pour cette mandature, à la suite du Grenelle de l'Environnement qui avait été piloté par Monsieur BORLOO. Cela n'avait pas été jugé très crédible au départ, mais au fur et à mesure que les mois passent, c'est de plus en plus crédible parce qu'il y a des réalités, on l'a vu...au niveau de la valorisation des déchets, au niveau des commerçants / artisans et je pense que vous allez encore faire émerger d'autres idées... »

M. Christian ILLY présente ensuite le travail du **3ème groupe « Information et Communication »**

« ...voici l'équipe qui a travaillé sur le sujet : M. Xavier ABBADIE, M. Olivier CHAFFAUD, M. François CHIBOIS, M. Christian ILLY, M. Jean-Pierre LELEUX, M. Philippe VILLENEUVE. Je remercie d'ailleurs mes 5 collègues pour le travail qu'ils ont abattu. Nous nous sommes dits que l'on ne fera pas plaisir aux Aixois sans tenir compte de l'avis des aixois. Nous avons donc interrogé une quarantaine de citoyens d'Aixe, mais pas sous la forme de sondage mais lors d'un entretien informel autour d'un café, d'un apéro ou au téléphone. Le but étant de les faire parler. Nous leur avons simplement demandé de nous détailler ce qui existait à Aixe, comme moyens d'information et de communication. Nous leur avons demandé si ces moyens les satisfaisaient ou s'ils étaient perfectibles et de quelles manières et enfin nous leur avons demandé de nous faire des propositions sur ce qui manque.

Il n'est pas simple de vous rapporter tout ce qui a pu se dire lors de ces entretiens, cependant voici quelques constats.

- *De nombreux couples travaillant à Limoges, considèrent Aixe comme une ville dortoir et se moquent éperdument du sujet abordé. Il faudrait donc mettre en place un moyen d'information pour les pousser à s'intéresser à leur commune.*
- *Les Aixois résidant en ville, bénéficient d'un bouche à oreille que l'on ne retrouve pas dans les hameaux et villages dépendant d'Aixe. Il faut donc absolument y remédier.*
- *Quels qu'ils soient, les gens ne font pas l'effort d'aller chercher l'info sauf celles dont ils ont besoin à tout prix. Il faut les forcer à changer de mentalité.*
- *Dans le dictionnaire, la communication c'est l'action d'établir une relation avec autrui, cela signifie donc qu'il faut favoriser la communication, mais dans les deux sens et donner aux Aixois les moyens de s'exprimer. L'info doit absolument circuler dans les deux sens.*

Vous trouverez dans le dossier remis, Monsieur le Maire, la liste des infos que les Aixois souhaitent communiquer aux dirigeants de la commune et la liste des moyens existants avec les améliorations à y apporter. Sur l'ensemble de ces constats, il y en a un qui a fait l'unanimité c'est celui de la vitesse du défilement des infos sur les panneaux électroniques qui est excessive et qui ne permet pas de prendre connaissance des informations données.

On a tiré de tout cela, 3 conclusions :

1. *Une info très variée existe mais elle doit être plus présente ou rappelé au moment de l'évènement.*
2. *La plupart des personnes veulent être renseignées sans pour autant effectuer elle-même des recherches personnelles*
3. *Une forme de communication a lieu mais seulement au niveau du voisinage. Il faut donc mettre en place des moyens pour que cela évolue.*

Nous vous proposons l'édition d'une info mensuelle soit par newsletter, soit par diffusion manuelle ; distribuée soit par boîte aux lettres ou dans les lieux publics. Cette lettre d'info, reprendrait les offres d'emplois en cours, les créations/fermetures d'entreprises, éventuellement les décès du mois précédent, les collectes de sang, les manifestations des associations pour le mois suivant. Par ce moyen, on amène l'info à domicile de l'Aixois et on incite les villageois « dortoir » à s'intéresser un peu plus à la vie de leur commune. En parallèle, on propose une affiche mensuelle, qui annonce les manifestations des mois à venir ou du mois à venir ; aussi bien sportives que culturelles. Cette affiche, de même présentation que la précédente lettre, éviterait le placardage de certaines vitrines d'Aixe et serait sans doute, mieux acceptée par certains commerçants qui ne veulent pas d'affiches.

*Voilà le résultat de notre travail, et comme nous avons quasiment terminé, on a entamé un 2ème sujet qu'on a intitulé : « **groupe de sentiers découvertes** » qui rentre dans le cadre de la valorisation des espaces communaux. Dans ce groupe nous a rejoint M. Eric ANDRIEUX.*

Les informations que je vous donne sont totalement provisoires puisque rien n'est arrêté. Le circuit que l'on va vous montrer est provisoire, nous n'avons pas encore pris de contacts avec les riverains et les propriétaires. C'est pour cela que cela ne figurera pas dans le dossier transmis.

Il existe déjà un sentier sur la rive droite mais pas sur la rive gauche et on s'est aperçu que sur la rive droite, il y avait des améliorations à apporter donc on a créé 2 groupes de travail. M. Christian ILLY pour le circuit rive gauche et M. Xavier ABBADIE pour le circuit rive droite

On a contacté beaucoup de gens, M. HAMONT du Comité Archéologique, M. ROYER de l'association CANTO MARCHE et l'équipe de l'Office du Tourisme du Val de Vienne. Avec M. HAMONT, qui est un véritable puits de sciences, il connaît tout sur Aix... on s'est demandé si on ne pourrait pas faire un circuit avec un bâton conteur...

On a donc prévu 2 circuits. Ils partent tous les 2 du camping.

*Le premier emprunte le chemin des Grèves, longe la Vienne, traverse le Jardin Médiéval, longe la RN 21 sur la gauche, emprunte la traversée pour aller de l'autre côté du pont. Il prend la rue du Faubourg Saint Georges, à droite la rue Rouget Parrat, la rue Jeanne d'Albret, le chemin qui descend vers le Pont Romain., traverse le pont, à droite, traverse les deux routes et rattrape le chemin de la Clé du Ciel. Il continue ensuite en passant devant le calvaire, devant la nouvelle gendarmerie, le carrefour de l'Europe, la rue Alphonse Daudet, l'impasse Lamartine, le chemin reliant l'impasse au niveau du nouveau lotissement « Le Hameau de Fènerolles », la rue des Loriots, la rue des Mésanges et la rue de Bel Air. Arrivé au stop avec la rue du 19 mars 1962, **2 options : soit le circuit court soit le circuit long.***

Le circuit court emprunte la rue de la Pouge, redescend vers la RN21, la traverse, route de Cognac jusqu'au chemin situé en face de la fontaine, se dirige vers le chemin de Saint Jacques, emprunte l'avenue des Villas, la rue Jean Claude Papon et retour au camping.

Le circuit long, au carrefour avec la rue du 19 mars 1962, il prend à gauche, emprunte la voie romaine qui passe le long de l'aire d'accueil des gens du voyage, à droite à Lageaud, emprunte une voie qui est privée et qui permet de se rendre à un magnifique dolmen, traverse la RN 21 à la sortie de la Commune sur la route de Sereilhac, se dirige vers La Bouchie, La Gaubertie. A la sortie du village, il emprunte un long chemin qui rejoint plus bas la route qui relie Sereilhac à Saint Priest sous Aix, ensuite il rejoint La Besse et rattrape le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Alors je vous parlais tout à l'heure d'un éventuel bâton conteur, il serait à utiliser pour le circuit court, car c'est là où il y a vraiment beaucoup de choses à dire.

M. René ARNAUD « ... le kilométrage approximatif?... »

M. Christian ILLY « ... on ne l'a pas encore fait mais à priori le circuit court c'est 5 kms et le circuit long, entre 15 et 20 kms.

M. Daniel NOUAÏLLE « ... je trouve que c'est un super travail. C'est un apport important... »

M. Xavier ABBADIE « ...On est parti du constat que la liaison entre le camping et Arliquet pouvait être améliorée. Il y a d'une part le chemin de randonnée rive droite mais également une autre chose qui nous paraissait perfectible, c'est la liaison des jeunes qui vont du centre-ville jusqu'aux stades d'Arliquet. Aujourd'hui, ils traversent le pont et remontent la rue Outre Vienne, prennent la rue d'Arliquet pour aller jusqu'aux stades. Nous avons noté l'absence de trottoirs sur la rue d'Arliquet, ce n'est quand même pas forcément toujours bien éclairé et ce qu'il faut savoir, c'est que les entraînements de foot, ont souvent lieu le mercredi après-midi voir fin d'après-midi et que les parents n'ont pas toujours la possibilité d'amener les enfants au stade. On voit donc souvent, les enfants au bord de la route et c'est assez dangereux.

Voilà les constats que nous avons faits. A une époque, ceux qui se rendaient à vélo aussi passaient l'avenue de la Gare et tournaient en bas, au bout de l'avenue pour aller sur l'avenue de Saint Amand...moi quand je vois les gamins là-bas, ça me fait toujours peur. Cette portion a besoin d'être améliorée.

L'objectif, c'est de partir du pont et d'aménager ce bord de Vienne qui se trouve au niveau de l'écluse.

Depuis pas mal de temps, il faut observer qu'il s'est pas mal détérioré. Dans tous les cas, il faudra le refaire, car il y a la voie ferrée qui est supportée.

Ensuite, au niveau de l'écluse, on a un petit jardin clos par un mur en pierres. Je ne suis pas sûr qu'il soit bien exploité, mais il appartient à un privé. Une fois arrivé au bout de l'écluse, on rentre dans le grand pré qui appartient à la famille Edoux De LAFONT. A une époque, ce pré était entretenu, aujourd'hui il s'agit d'une véritable friche.

Nous savons que la mairie a mis en place une action pour réserver ce terrain, ce qui est très bien.

L'idée c'est d'accéder à ce pré et ensuite passer sous la RN 21 et aller rejoindre la petite route qui longe les stades à l'arrière. Alors pour traverser la RN 21, c'est facile à dire, c'est un peu moins facile à faire mais il y a deux solutions à mon avis. On peut construire une passerelle « en H », sans toucher aux infrastructures existantes et la 2^{ème} solution, c'est de construire une passerelle pour traverser l'Aurence et faire un tunnel sous la RN 21. Alors ça, ça se fait...ce n'est pas un conte de fée...ça va se faire à UZURAT.... Alors, le projet général c'est ça, bien évidemment ce n'est pas un projet qui peut se réaliser en une seule fois...

*Ce que le groupe de travail a proposé, en allant voir sur place, c'est que, **en 1^{ère} phase**, un aménagement du chemin situé en bord de Vienne, en amont du pont principal, soit réalisé. Que soit procédé à l'acquisition du petit jardin clos et de la parcelle appartenant à la famille Edoux De LAFONT. Je ne sais pas dans quelle mesure on peut passer à l'acte, facilement ou pas...ce serait pas mal.*

***La phase 2**, serait l'aménagement de ce pré en espace convivial de type pique-nique, aire de jeux...il y a vraiment un beau terrain....et ensuite ce que l'on proposerait c'est l'acquisition de la 2^{ème} parcelle située en amont de la parcelle précédente, c'est-à-dire, de l'autre côté de l'Aurence.*

***La phase 3**, réalisation de la traversée de la RN 21 ou création d'une passerelle...ça c'est la phase la plus technique.*

*Pour info, je me suis renseigné auprès de techniciens de la DIRCO, pour savoir si c'était faisable, envisageable ou complètement aberrant. C'est faisable, bien sûr ça s'étudie avant. Après **en phase 4**, une fois que l'on a acquis les 2 parcelles en bord de l'Aurence, on peut imaginer l'aménagement d'un chemin piétons jusqu'au Moulin Saint Gérald et pourquoi pas boucler par l'allée de La Guerinière.*

M. Jihad MANSOUR « ... merci Monsieur pour votre travail. Juste s'agissant de la phase 2, vous avez pris quelques photos et vous avez dit qu'il y avait des travaux à faire. Je voulais savoir si ces parcelles relevaient du domaine public ou du domaine privé ?... »

M. Xavier ABBADIE « ... domaine privé, aujourd'hui... »

M. Jihad MANSOUR « ...je vous remercie... »

M. Daniel NOUAILLE « ... je trouve ce travail intéressant. Le groupe a pris connaissance du Plan Local d'Urbanisme, il s'est aperçu de l'existence d'un emplacement réservé. Il propose des solutions techniques...c'est extrêmement intéressant pour tous les élus qui auront, demain, à décider. Je tiens vraiment à vous remercier et à vous féliciter...c'est un véritable projet qui est construit... »

M. Daniel NOUAILLE en profite pour informer l'Assemblée d'une actualité. M. Daniel NOUAILLE relate sa rencontre, avec les dirigeants de la société KPCL IMERYS TABLEWARE. Le groupe a contractualisé sur le plan national, avec une société qui se nomme HYDROWATT. Cette société développe les énergies renouvelables et se propose

d'investir sur le site d'Aixe sur Vienne pour remettre en fonctionnement les turbines de l'usine et ainsi produire de l'électricité avec l'eau de la Vienne.

M. Alain BABULLE « ... moi je voulais rajouter, on s'est rencontré avec M. ILLY, sur le projet de circuit rive gauche...ce qui est intéressant aussi, c'est l'ouverture qu'il y a sur les communes périphériques. Le circuit de randonnée passe en partie sur la commune de Sereilhac et en partie sur la commune de Saint Priest sous Aixe. Et puis, c'est vrai que l'étude menée par le groupe « circuit rive droite » permet de favoriser l'accessibilité des installations sportives d'Arliquet. L'acquisition de la parcelle de terrain appartenant à la famille Edoux De LAFONT permettrait, dans un premier temps de créer un accès plus direct en aménageant une traversée piétonne de la RN 21... »

M. Daniel NOUAILLE « ... il existe en effet plusieurs possibilités. La commune a réussi à négocier l'acquisition d'une parcelle appartenant également à la famille Edoux De LAFONT qui devrait permettre de procéder à l'extension du parking des stades...mais votre travail s'inscrit dans une démarche de développement, que l'on pourrait appeler la mobilité douce. Il s'agit peut-être d'une démarche un peu nouvelle, qu'il serait nécessaire de développer dans l'avenir, pour cette commune. Effectivement cela n'a pu être entrepris jusque-là, car il y a eu d'autres priorités. Votre réflexion est en adéquation avec le Grenelle de l'Environnement, il s'agit d'un projet réel, envisageable et réalisable... »

M. Daniel NOUAILLE souhaite également présenté à l'Assemblée Monsieur PUYBONNIEUX qui est vannier, aujourd'hui en Creuse et qui va s'installer sur la commune, rue Rochefroide, dans une réserve foncière communale.

M. Daniel NOUAILLE « ...vous avez dit, M. CHIBOIS, qu'il était également important de regarder aussi toute la prestation artisanale et de service et il me semble que cette activité fait partie d'une prestation artisanale liée à la culture, à la création d'art. C'est M. Eric GAYOUT qui a déniché M. PUYBONNIEUX et nous sommes en train de négocier avec lui, afin qu'il ramène sur Aixe les objets qu'il a créés pour la ville de Limoges... »

M. Philippe VILLENEUVE « ...juste une dernière petite chose, nous voulions vous parler également de l'énergie, et Mélanie va vous présenter un dernier projet sur lequel nous aurions souhaité travailler avec le Conseil des Sages, mais malheureusement, cela n'a pas été possible... »

Mme Mélanie HOBEL « ... en parallèle avec notre Conseil de Citoyens, on a lancé l'idée de mettre en place un défi. C'est Elisabeth ARTAUD qui nous a proposé ce concept et qui a organisé une rencontre avec LIMOUSIN NATURE ENVIRONNEMENT. Il s'agit du défi des familles à énergie positive. On a quand même voulu faire un clin d'œil au Conseil des Sages, on a donc nommé le groupe de travail Les Sages Citoyens d'Aixe-sur-Vienne. Nous avons rejoint d'autres familles installées en Limousin et on comptabilise 206 familles qui participent dont 100 sur l'agglomération de Limoges. Il s'agit d'analyser notre consommation d'énergie sur la période de chauffe allant de début décembre à début avril. Les références de notre consommation 2012 ont été saisies, pour l'eau, l'électricité, le gaz...et LIMOUSIN NATURE ENVIRONNEMENT intègre ces données dans un logiciel qui mouline et qui finalement analyse au fil de notre consommation d'énergie, nos dépenses...il s'agit d'un concours organisé entre toutes les familles qui participent...dont notamment la famille LEGRAND, Familles Rurales....Alors ce n'est pas être radical, être écolo, le but c'est juste de trouver les bons gestes et essayer de comprendre comment fonctionnent nos factures d'eau, d'électricité... Tout le monde sait qu'il faut éteindre la lumière, ou qu'il faut économiser l'eau lorsque l'on se brosse les dents, mais il y a peut-être des choses qu'on ne maîtrise pas non plus... »

M. Philippe VILLENEUVE « ... je tiens à remercier l'ensemble du Conseil de Citoyens pour le travail qu'il a mené. Je tiens à remercier aussi, les élus qui ont participé à l'ensemble de nos réunions, je remercie aussi Anne Sophie LE TULLIER qui nous a bien aidé, que ce soit au niveau des réunions, que ce soit au niveau de l'organisation et je vous remets officiellement, Monsieur le Maire, le rapport de ces 3 groupes de travail... »

M. Daniel NOUAILLE « ... je vous remercie Monsieur le Président et tous les participants et je voulais vous informer que le Conseil Municipal des Jeunes Aixois, ainsi que les membres du Conseil de Citoyens et les membres du Conseil des Sages, qui le souhaitent, pourront participer au déplacement organisé par la commune le mercredi 19 février 2014, pour visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat... »

M. René ARNAUD « ... Nous tenons également à remercier le Conseil de Citoyens et je voulais vous demander s'il sera possible que nous soyons destinataires d'une copie de ce rapport... »

M. Daniel NOUAILLE répond que l'ensemble des Conseillers municipaux seront destinataires d'une copie de ce rapport. « ...je crois que c'est important, on est dans une période où tout le monde a besoin aussi de voir ce que les citoyens et les représentants des citoyens d'Aixe font comme propositions... Je tiens également à remercier les élus qui ont participé, Marguerite MUNOZ et Yohan BRIZARD, Anne Sophie LE TULLIER et tous ceux qui se sont impliqués. »

Mme Christelle ROUFFIGNAC est désignée secrétaire de séance.

M. Daniel NOUAILLE demande à l'Assemblée si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu précédent.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

M. Daniel NOUAILLE donne lecture de la liste des marchés en procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT, signés par le Maire depuis le conseil municipal en date du 07 octobre 2013

Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

(Délibération n°2012/87)

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
Fournitures	15/10/2013	Signalisation routière 2013	6 201,81	SIGNAUX GIROD - 87000
Fournitures	18/10/2013	Gazole - CTM	4 515,34	MARLIM - 87 280
Fournitures	18/10/2013	Matériaux de voirie	6 699,22	LES CALCAIRES ET DIORITE DU PERIGORD - 24800
Fournitures	18/10/2013	Matériaux de voirie	14 039,19	COLAS SUD - 87430
Fournitures	07/11/2013	Matériaux aménagement salle de billard	5 040,43	DUTREIX - 87 000

Fournitures	07/11/2013	Acquisition d'un lave-vaisselle pour le Centre culturel J. Prévert	7 609,10	HOBART - 37 230
Fournitures	19/11/2013	Matériel électrique travaux maintenance	5 348,17	CGED - 87 000
Travaux	03/10/2013	Réserve incendie Lieudit Fargeas	25 174,45	CMCTP - 87 310
Travaux	03/10/2013	Réserve incendie Puy de Mont	26 803,20	CMCTP - 87 310
Travaux		Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue Outre Vienne		
<i>Travaux</i>	<i>09/10/2013</i>	<i>Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue Outre Vienne - Contrôles de réception</i>	<i>4 072,00</i>	<i>MACHEIX IVC SARL - 19 270</i>
<i>Travaux</i>	<i>11/10/2013</i>	<i>Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue Outre Vienne - Travaux</i>	<i>102 195,50</i>	<i>SADE CGTH / CMCTP - 87 222</i>
Travaux	11/10/2013	Travaux de voirie - Programme 2013	481 090,60	EIFPAGE TP - 87280
Travaux	15/10/2013	Isolation phonique des salles de classe de l'école de musique	4 606,80	TCA - 37460
Travaux		Aménagement salle de billard (ancienne usine Lapeyre)		
<i>Travaux</i>	<i>28/10/2013</i>	<i>Aménagement salle de billard - Pose menuiseries alu</i>	<i>14 300,57</i>	<i>SCAL - 87700</i>
<i>Travaux</i>	<i>07/11/2013</i>	<i>Aménagement d'une salle de billard – Revêtement de sol</i>	<i>4 756,92</i>	<i>PANAZOL 2001 - 87 350</i>
Travaux	07/11/2013	Remplacement sol 1er étage Centre culturel J. Prévert	10 298,52	PANAZOL 2001 - 87 350
Travaux	15/11/2013	Mise en conformité de l'alarme incendie à l'école maternelle.	7 525,08	SIERVELEC - 87 520
Travaux	15/11/2013	Extension du réseau d'assainissement collectif en rive droite de la Vienne – Etude géotechnique préalable à la rédaction du cahier des charges pour forage dirigé et fonçage sous voie ferrée.	10 400,00	GEOTEC - 87 280

EN COURS DE SIGNATURE

Services		Balayage mécanique des voies pour la période 2014 - 2016
Services		Renouvellement des contrats d'assurance pour la période 2014 - 2017 (4 lots)
Fournitures		Fourniture de denrées alimentaires pour la période 2014 - 2016 (12 lots)

Arrêtés du Maire ayant fait l'objet d'un visa par les services de la Préfecture en 2013

↳ Par arrêté en date du 25 juin 2013, il a été attribué, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat une subvention de 500,00 € à Monsieur PORTMANN Dominique et à Madame BARRET Pierrette, domiciliés 34 rue de la Briance, 87700 Aixe-sur-Vienne, en leur qualité de propriétaire occupant au titre de l'amélioration énergétique de leur logement.

↳ Par arrêté en date du 28 juin 2013, il a été signé avec le Crédit Agricole Centre-Ouest, un contrat de prêt, destiné à financer le programme de travaux d'investissement 2013.

Montant	: 500 000,00 €
Durée	: 20 ans
Taux variable EURIBOR 3 MOIS	: 2,2040 % marge de 2%
Périodicité de remboursement	: échéances trimestrielles
Mobilisation des fonds	: avant le 11 décembre 2013 (en une ou plusieurs fois).

↳ Par arrêté en date du 05 août 2013, Monsieur le Maire donne délégation de pouvoir dans la fonction qu'il exerce en tant qu'Officier d'Etat Civil pour la célébration des mariages à Madame SANSONNET Michèle née BACH, Conseillère Municipale à AIXE SUR VIENNE, le 31 août 2013, afin de procéder à la célébration d'un mariage

↳ Par arrêté en date du 17 octobre 2013, l'autorisation de poursuite d'exploitation du collège J.B.C. COROT sis rue des Grangettes à AIXE SUR VIENNE est accordée suite à l'avis favorable de la commission de sécurité de l'arrondissement de Limoges.

↳ Par arrêté en date du 14 novembre 2013, il a été attribué, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat une subvention de 300,00 € à Madame COUVIDAT Germaine, domiciliée 25 rue de Cognac, 87700 Aixe-sur-Vienne, en sa qualité de propriétaire occupant, au titre de l'amélioration énergétique de son logement.

↳ Par arrêté en date du 21 novembre 2013, Est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2014 : Monsieur DUMAS Anthony.
Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.
Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

M. Daniel NOUAILLE donne ensuite la parole à Mme Christelle ROUFFIGNAC.

☞ **Décisions modificatives n°1 – Budget Commune**

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise qu'il convient d'effectuer des virements de crédit au niveau du Budget Commune, les crédits du chapitre 012 – Charges de Personnel étant insuffisants.

L'augmentation de ces dépenses est liée à plusieurs facteurs :

- Remplacement de personnels titulaires en arrêt longue durée pour 2 Agents, à raison de 8 mois pour l'un et 4 mois pour l'autre.
- Augmentation des charges patronales, compte-tenu de la titularisation de 5 Agents (+ 15 000,00 € Caisse de Retraite)
- Recrutement d'un apprenti au service Restaurant Scolaire
- Recrutement de 2 emplois d'Avenir
- Versement capital décès pour un montant de 21 476,00 €
- Paiement heures supplémentaires, service des Ecoles, pour répondre aux nécessités de service (à destination d'Agents titulaires à temps non complet)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer le virement de crédits ci-après et adopte la décision modificative telle que précisée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	
	diminution	augmentation
011 – Charges à caractère générale 60632– Fournitures de petit équipement	- 30 000,00 €	
617 – Etudes et recherche	- 45 000,00 €	
012 – Charges de Personnel 6488 – Autres Charges 6453 – Cotisation aux Caisses de Retraite 64111 – Rémunération Principale		+ 22 000,00 € + 15 000,00 € + 38 000,00 €

Vote : 26 pour

☞ Versement d'une subvention – Budget Annexe Restaurant Scolaire

M. Pierre LE COZ rappelle que le budget primitif 2013 du Restaurant Scolaire, indiquait un montant de subvention d'équilibre de 122 197,41 €.

Il convient d'ajuster ce montant en fonction du résultat de la section de fonctionnement (dépenses et recettes) du Restaurant Scolaire et d'autoriser le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 90 000,00 € au profit du budget annexe du Restaurant Scolaire.

Vote : 26 pour

☞ Versement d'une subvention – Budget Annexe CCAS

Mme Marguerite MUNOZ rappelle que le budget primitif 2013 du CCAS, indiquait un montant de subvention d'équilibre de 71 996,66 €.

Il convient d'ajuster ce montant en fonction du résultat de la section de fonctionnement (dépenses et recettes) du CCAS et d'autoriser le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 70 000,00 € au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

Vote : 26 pour

☞ Versement d'une subvention – Opérations Industrielles

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que le budget primitif 2013 Opérations Industrielles, indiquait un montant de subvention d'équilibre de 22 691,87 €.

Il convient d'ajuster ce montant en fonction du résultat de la section de fonctionnement (dépenses et recettes) du budget annexe Opérations Industrielles et d'autoriser le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 22 166,79 € au profit du budget annexe Opérations Industrielles.

Vote : 26 pour

☞ Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Commune

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. « ... *Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture d'autorisation de programme* ».

Loi n°98-135 du 07 mars 1998.

Le Conseil Municipal jusqu'à l'adoption du budget 2014, autorise Monsieur le Maire :

- à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Montant des dépenses d'investissement 2013	:	5 264 372,10 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	:	501 000,00 €
¼ crédits ouverts	:	1 190 843,03 €
CH 21 Immobilisation corporelles	:	90 843,03 €
CH 23 Immobilisations en cours	:	1 100 000,00 €

Le Conseil Municipal précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 lors de son adoption

Vote : 26 pour

☞ Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal jusqu'à l'adoption du budget 2014, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Conseil Municipal précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 lors de son adoption

Montant des dépenses d'investissement 2013	:	1 112 901,00 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	:	92 000,00 €
¼ crédits ouverts	:	255 225,25 €
CH 23 Immobilisations en cours	:	235 225,25 €
CH 21 Immobilisations corporelles	:	10 000,00 €
CH 20 Immobilisation incorporelles	:	10 000,00 €

Vote : 26 pour

☞ Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal jusqu'à l'adoption du budget 2014, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Conseil Municipal précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 lors de son adoption

Montant des dépenses d'investissement 2013	:	49 149,63 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	:	/
¼ crédits ouverts	:	12 287,41 €
CH 21 Immobilisations corporelles	:	12 287,41 €

Vote : 26 pour

☞ Tarifs municipaux pour l'année 2014

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que la Commission des finances se réunit deux fois par an pour aborder la question des tarifs municipaux, compte tenu du fait que certains tarifs sont votés pour l'année scolaire et d'autres sont votés pour l'année civile.

La Commission des finances s'est donc réunie le 04 décembre 2013, pour aborder les tarifs votés en année civile.

Mme Christelle ROUFFIGNAC précise que la Commission à l'unanimité propose une hausse de 3% sur les tarifs du cimetière, aucune augmentation sur les tarifs vente de terre végétale, occupation du domaine public, photocopies, piscine, location de salles, entrées spectacles, Cyber base. S'agissant des tarifs pour les interventions des services municipaux, le coût du matériel ainsi que le coût de la main d'œuvre ont été actualisés. Aucune augmentation du tarif vente de repas au Centre Communal d'Actions Sociales. Mme Christelle ROUFFIGNAC précise qu'un tarif est proposé pour l'édition d'étiquettes autocollantes réalisée à partir du fichier électoral et que s'agissant du format dématérialisé, cette prestation sera gratuite avec la fourniture par le demandeur d'un CD vierge.

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2014 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué ci-dessous.

CIMETIERE :**Travaux de fossoyage :****TARIF HORS TAXES**

↵ Creusement et comblement d'une fosse	189,82 €
↵ Ouverture et fermeture d'un caveau avec tampon	130,39 €
↵ Ouverture et fermeture d'un caveau avec dalle	189,82 €
↵ Redevance pour inhumation (en fosse ou caveau)	94,92 €
↵ Redevance pour exhumation	94,92 €
↵ Redevance pour réduction de corps	58,55 €
↵ Redevance dépose d'urne dans une case ou un caveau	50,56 €

TARIF exonéré de TVA

↵ Location d'un caveau communal (par jour)	1,20 €
↵ Concession (1e m ²)	153,00 €
↵ Concession cinéraire prix unitaire (2 urnes par case) durée de la concession 30 ans	800,00 €
↵ Consommation d'eau pour la construction ou nettoyage de sépultures par des Entreprises Taxe forfaitaire par caveau	20,00 €

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

↵ Stationnement taxis pour emplacement	250,00 €
--	----------

VENTE DE TERRE VEGETALE le m3 :

Aixois
2,35 € le m3 non livré

Non Aixois
4,7 € le m3 non livré

PHOTOCOPIE :

↵ Tarif photocopie A4	0,20 €
↵ Tarif photocopie A3	0,40 €
↵ Tarif télécopie	0,50 €

PISCINE :

Entrée (durant ouverture au Public)

↳ Entrée enfant – étudiant	2,50 €
↳ Abonnement 5 entrées enfant – étudiant (durée de validité de l’abonnement : un an)	10,00 €
↳ Abonnement 10 entrées enfant – étudiant (y compris gym.volontaire) (durée de validité de l’abonnement : un an)	18,00 €
↳ Entrée adulte	3,50 €
↳ Abonnement 5 entrées adultes (durée de validité de l’abonnement : un an)	13,00 €
↳ Abonnement 10 entrées adulte (durée de validité de l’abonnement : un an)	23,00 €
↳ Entrée des Ecoles Primaires et Maternelles :	
↳ de la Communauté de Communes	2,65 €
↳ hors de la Communauté de Communes	3,20 €
↳ Entrée Associations et groupes (à partir de 10)	3,20 €
↳ Leçon de natation, la leçon	5,50 €
↳ Séance d’aquagym	3,10 €
↳ Enseignement de la natation scolaire - tarif groupe	23,20 €
↳ Test Brevet Aptitude à la Natation	3,10 €
↳ Séance Age en mouvement	Sans supplément

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DE MATERIEL

Gratuité totale pour toutes les réunions et Assemblées Générales des associations aixoises (au même titre que les activités régulières) à l’exception des manifestations.

SALLE YVES MONTAND

Caution : 200.00 €

Associations aixoises	50.00 €
Associations non aixoises et entreprises	100.00 €
Forfait journée supplémentaire	10.00 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Caution : 350.00 €

	ASSOCIATIONS AIXOISES EXCLUSIVEMENT
Sans cuisine	50.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	30.00 €
Forfait journée supplémentaire	20.00 €

*apport et ou installation de tables et chaises, montage estrade, installation sono...

SALLE ANTOINE BLONDIN

Caution : 200,00 €

6,00 € de l'heure

30,00 € la journée

SALLE JEAN MOUNIER

Caution : 200.00 €

Tarif par jour

Associations aixoises	10.00 €
Associations non aixoises et entreprises	20.00 €

CENTRE JACQUES PREVERT

Caution : 350.00 €

LOCATION DU CENTRE CULTUREL J. PREVERT	ORGANISATION DE MANIFESTATION		
	ASSOCIATIONS AIXOISES	ASSOCIATIONS NON AIXOISES	ENTREPRISES
Cafétéria	20.00 €	50.00 €	100.00 €
Salle vidéo (matériel audio/vidéo inclus)	30.00 €	50.00 €	100.00 €
Grande salle	100.00 €	200.00 €	250.00 €
Salle vidéo + cafétéria	50.00 €	100.00 €	150.00 €
Cafétéria + cuisine	50.00 €	100.00 €	150.00 €
Ensemble	200.00 €	400.00 €	450.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites			
	50.00 €	100.00 €	100.00 €
Forfait vaisselle	Gratuit	50.00 €	50.00 €
Forfait journée supplémentaire « Ensemble »			
	50.00 € par jour	100.00 € par jour	100.00 € par jour

*lumière, son, apport et ou installation de tables et chaises, montage estrade...

LOCATION DE MATERIEL

MATERIEL	CAUTION	LOCATION
1 Tables + 2 bancs (base)	16,00 €	Gratuit
Grilles	50,00 €	Gratuit
Panneaux	50,00 €	Gratuit
Barrières	Gratuit	Gratuit

SPECTACLES CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT

↪ plein tarif adulte	7,00 €
↪ réduit (collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi et abonnés)	4,00 €
↪ scolaires (6-12 ans)	2,00 €
↪ Enfants (- 6ans) Sauf pour les spectacles jeunes publics	gratuit
↪ spectacles jeunes publics :	
↪ enfants – 12 ans	2,00 €
↪ adultes accompagnateurs	4,00 €
↪ conférence	6,00
↪ exposition	2,00
↪ cinéma	1,00
↪ abonnement (nominatif valable 1 an)	6,00
↪ forfait FESTHEA (valable pour la durée du festival)	
↪ 1 spectacle	4,00 €
↪ forfait 1 jour	8,00 €
↪ forfait 2 jours	15,00 €

CYBERBASE

Sensibilisation et initiation tout public

Accès gratuit de 4h et présentation de l'offre des services CYBER BASE

TARIFS HORAIRE

↵ Tarif adulte	2,00 €
↵ Tarif réduit (Jeunes – 18 ans, Etudiant, demandeur d'emploi)	1,50 €

TARIFS IMPRESSION

La Cyber base dispose d'un photocopieur et de deux imprimantes couleur

↵ Impression Noir & blanc format A4 (la page)	0,10 €
↵ Impression Noir & blanc format A3 (la page)	0,20 €
↵ Impression couleur format A4 (la page)	0,25 €
↵ Impression Noir & blanc format A4 (50 copies)	4,00 €
↵ Impression Noir & blanc format A3 (25 copies)	4,00 €
↵ Impression couleur format A4 (50 copies)	10,00 €

FORFAIT 10 H

Consultation Internet et usage des outils bureautique et multimédia + 5 impressions couleurs
+ 1 atelier gratuit

↵ Tarif adulte	15,00 €
↵ Tarif réduit (Jeunes – 18 ans, Etudiant, demandeur d'emploi)	10,00 €

ABONNEMENT ANNUEL

Cette adhésion donne droit à la consultation Internet et usage des outils bureautique et multimédia à l'année et comprend trois ateliers d'initiation (au choix)

Abonnement individuel Adulte

↵ Carte d'abonnement (habitant Commune)	35,00 €
↵ Carte d'abonnement (habitant hors Commune)	45,00 €

Abonnement individuel tarif réduit (Jeunes – 18 ans / Etudiants / demandeur d'emploi)

↵ Carte d'abonnement (habitant Commune)	30,00 €
↵ Carte d'abonnement (habitant hors Commune)	35,00 €

Abonnement famille

↵ Carte d'abonnement	45,00 €
----------------------	---------

ATELIER COLLECTIF

↪ Séance de 1h30 2,00 €

✓ Formule d'abonnement annuel aux ateliers

Abonnement atelier Club Adulte

↪ Habitant Commune 25,00 €

↪ Habitant hors Commune 30,00 €

Abonnement atelier tarif réduit

(Etudiants / - 18 ans / demandeur d'emploi habitant Commune)

↪ Habitant Commune 20,00 €

↪ Habitant hors Commune 25,00 €

ACCES INTERNET SANS FIL (borne WIFI)

↪ Habitant Commune 1,00 €

↪ Habitant hors Commune 2,00 €

ACCES LIBRE POUR LA RECHERCHE D'EMPLOI

↪ 2h00 d'utilisation quotidienne uniquement dédiées à la recherche d'emploi gratuit

INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX

MATERIEL : TARIF HORAIRE

↪ Tractopelle (sans chauffeur) 31,00 €

↪ Fourgon (sans chauffeur) 6,00 €

↪ Véhicule type fourgonnette (sans chauffeur) 4,00 €

↪ Tondeuse auto portée (sans chauffeur) 31,00 €

↪ Tracteur REFORM (sans chauffeur) 15,00 €

↳ Nacelle élévatrice (sans chauffeur)	10,00 €
↳ Camion benne	10,00 €

MAIN D'OEUVRE : TARIF HORAIRE

↳ Technicien Supérieur	26,00 €
↳ Agent de Maîtrise	22,00 €
↳ Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	18,50 €
↳ Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	18,00 €

VENTE DE REPAS AU CCAS

TARIF HORS TAXES

Repas vendu au CCAS dans le cadre du service de portage de repas à domicile	5,96 €
---	--------

ADMINISTRATION GENERALE

TARIF Exonéré de TVA

Edition d'étiquettes autocollantes à partir des listes électorales (toute centaine commencée sera facturée)	2,50 € pour 100
Transmission fichier sous format dématérialisé (fourniture du CD vierge par le demandeur)	gratuit

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2014 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Vote : 26 pour

↳ Concours « Aixe Fleurie »

M. Eric GAYOUT rappelle que comme chaque année la collectivité souhaite récompenser les lauréats donc les personnes qui ont participé à ce concours. M. Eric GAYOUT précise que le palmarès a été transmis avec la note de synthèse. M. Eric GAYOUT tient à remercier tous les participants et souligne la qualité du fleurissement réalisé. « ... *Chaque premier de chaque catégorie a reçu une distinction au niveau départemental, soit un diplôme d'honneur, soit encore mieux un diplôme d'honneur avec une mention spéciale. Des bons d'achat seront ainsi offerts, d'une valeur de 30.00 € lorsque les lauréats ont obtenu plus de 70 points sur 100 et*

d'une valeur de 20.00 € en dessous de ce résultat. Ces bons d'achats sont utilisables uniquement auprès des commerçants aixois... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à délivrer aux lauréats du concours « Aix Fleurie 2013 » des bons d'achats à utiliser chez différents commerçants de la Commune
Le Conseil Municipal précise que ces bons d'achats seront pris en charge par le budget principal de la Commune.

CATEGORIE 1: 2013 <i>Maison avec jardin visible de la rue</i>	
Jury du 2 juillet 2013	
<u>Nom et adresse des candidats</u>	Note sur 100
1./ Mme et M. TIGOULET Alain Chamboret <u>Distinction départementale : Diplôme d'Honneur avec</u> Mention Spéciale	79 <i>chèque de 30 euros</i>
2./ Mme et M. PUYRAUD Gérard 4 impasse Auguste RENOIR	75.5 <i>chèque de 30 euros</i>
3./ M et Me DESDAMES James 53 rue Auguste RENOIR	75 <i>chèque de 30 euros</i>
4./Mme PORCHET Véronique 11 rue du Barry	73 <i>chèque de 30 euros</i>
5./ Mme MONTELUS Ginette 5 avenue du Général de Gaulle	72 <i>chèque de 30 euros</i>
6./ M. BERTRAND René 13 impasse Garrigou-Lagrange	67 <i>chèque de 20 euros</i>
7./ Mme LE GOFF Monique Puy Panard	65.5 <i>chèque de 20 euros</i>

CATEGORIE 2:
2013
Décor floral installé sur la voie publique

Jury du 2 juillet 2013

<u>Nom et adresse des candidats</u>	Note sur 100
1./- Mme REBEIX Yvette 12, rue de l'Abreuvoir <u>Distinction départementale</u> : Diplôme d'Honneur avec Mention Spéciale	76 <i>chèque de 30 euros</i>

CATEGORIE 3:

Balcon fleuri ou terrasse fleurie 2013

Jury du 2 juillet 2013

<u>Nom et adresse des candidats</u>	Note sur 100
1./Mme DAUTRIAT Bernadette (rue St Amand) Distinction départementale : Diplôme d'Honneur	80 <i>chèque de 20 euros</i>
2./Mme PICHENAUD Avenue Jeanne PICHENAUD	76.5 <i>chèque de 30 euros</i>
3./--- Mlle CARREAUD Elisabeth 4 avenue François Mitterrand	64 <i>chèque de 20 euros</i>

CATEGORIE 4:

Fenêtre ou mur fleuris 2013

Jury du 2 juillet 2013

<u>Nom et adresse des candidats</u>	Note sur 100
1. M. CHEYROUX François rue de l'Abreuvoir <u>Distinction départementale</u> : Diplôme d'Honneur	61 <i>chèque de 20 euros</i>

CATEGORIE 6
2013

**CATEGORIE : HOTEL, RESTAURANT, CAFE, COMMERCE (fleurissement des façades et des abords visibles de la rue)
ET AUTRES PRESTATAIRES**

Jury du 2 juillet 2013

<u>Nom et adresse de la structure</u>	Note sur 100
<p>Camping « Les Grèves » -</p> <p>Aixe sur Vienne représenté par M. Alain TETY :</p> <p><u>Distinction départementale</u> : diplôme d'honneur avec Mention spéciale</p> <p>La ville d'Aixe sur Vienne a reçu le 1^{er} prix des villes fleuries de la Haute-Vienne dans sa catégorie (4ème CATEGORIE : ville de 5.001 à 30.000 habitants) après la ville de Couzeix et avant la ville d'Ambazac</p>	

Le Petit Bistrot <u>Distinction départementale</u> : diplôme d'honneur	70 <i>chèque de 30 euros</i>
<p style="text-align: center;"><i>CATEGORIE 7</i> 2013</p> <p style="text-align: center;">Parcs fleuris</p> <p>Jury du 2 juillet 2013</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Nom et adresse des candidats</u></p>	<p style="text-align: center;">Note sur 100</p>
<p><i>1 M. GERMAIN Jean-Marie</i> 4, rue du Portail</p> <p><u>Distinction départementale</u> : Diplôme d'Honneur avec Mention Spéciale</p>	<p style="text-align: center;">81 <i>chèque de 30 euros</i></p>
<p style="text-align: center;"><i>CATEGORIE 8:</i> 2013</p> <p style="text-align: center;"><i>FERME FLEURIE</i></p> <p>Jury du 2 juillet 2013</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Nom et adresse des candidats</u></p>	<p style="text-align: center;">Note sur 100</p>
<p>1---Mme GRANET Colette <u>Distinction départementale</u> : Diplôme d'Honneur avec Mention Spéciale</p>	<p style="text-align: center;">81 <i>chèque de 30 euros</i></p>

*CATEGORIE 9:
2013
Jardin ou cour intérieure*

peu visibles de la rue mais visibles par la collectivité et autres catégories

Jury du 2 juillet 2013

<u>Nom et adresse des candidats</u>	Note sur 100
1- M. BERTRAND René impasse Garrigou-Lagrange	70 <i>chèque de 30 euros</i>

Vote : 26 pour

☞ Foires et Marchés – avenant au contrat d’affermage

M. Joël PLAINARD rappelle que la Commune d’Aixe-sur-Vienne a confié en date du 27 novembre 2001 par le biais d’un contrat d’affermage, la gestion et l’organisation des foires et marchés à l’entreprise FRERY.

Ledit contrat est conclu moyennant le versement, à la Ville par le Fermier, d’une redevance annuelle révisable chaque année ainsi que le reversement des recettes liées aux branchements électriques des forains.

M. Joël PLAINARD indique que l’année 2013 a été une année difficile compte tenu de la baisse de fréquentation de la foire mensuelle, d’une météo défavorable notamment au cours du printemps et de la conjoncture économique nationale. S’agissant des marchés du vendredi matin et du samedi matin, l’activité se porte bien et qui est certainement liée à la qualité des commerçants présents.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance annuelle pour l’année 2014 à 4 860,00 €

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs de droits de place suivants :

Commerçant non sédentaire	<i>le mètre linéaire</i>	0,68 €
Minimum de perception (ml)	<i>6 mètres linéaires</i>	
Marché		4,40 €
Foire		4,50 €
Livraisons (forfait)		80,00 €
Livraisons (hors jours de marché)		160,00 €
Branchement électrique		2,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant n°12 joint en annexe.

Vote : 26 pour

☞ **Extension de la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances – piscine municipale**

Mme Christelle ROUFFIGNAC indique que la Collectivité est sollicitée par un certain nombre d'usagers de la piscine municipale afin d'utiliser le dispositif de « chèques vacances » ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), en règlement des services dispensés (entrées ou cours).

A titre d'information, la Commune d'Aixe-sur-Vienne est déjà conventionnée avec l'ANCV, au titre des chèques vacances pour le camping municipal.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer aux dispositifs :

Tickets sports de l'ANCV, au titre des activités sportives dispensées à la piscine municipale

Chèques vacances de l'ANCV, pour le règlement des entrées à la piscine municipale,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'extension de la convention afférente,

Le Conseil Municipal décide d'intégrer ces modes de règlement au niveau de la régie de recettes de la piscine municipale.

Vote : 26 pour

☞ **Programme de travaux « Grosses Réparations sur la voirie communale pour l'année 2014 – demande de subvention**

M. Joël PLAINARD informe l'Assemblée, que par courrier en date du 26 juillet 2013, le Conseil Général de la Haute-Vienne portait à la connaissance des maires du département, sa décision de soutenir l'activité économique et l'emploi du territoire, et ainsi d'accroître significativement son soutien financier aux investissements des Communes, s'agissant des opérations de « Grosses Réparations des voies communales » (crédits augmentés de 20 % reconductibles chaque année).

Il est important de rappeler que jusqu'à présent, l'aide financière allouée par le Conseil Général de la Haute-Vienne pour les opérations de voirie, n'intervenait que tous les 2 ans, sur la base d'un forfait moyen de 25 000,00 € quelle que soit la dépense.

La Commune, dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement dispose d'un Programme de travaux pour l'année 2014.

Programme de Travaux

REGIE MUNICIPALE

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Réfection des trottoirs lotissement Midi Panorama | 86 000,00 € |
| ▪ Réfection des trottoirs et de la chaussée lotissement du Moulin de Tarn | 65 000,00 € |
| ▪ Réfection de la chaussée rue d'Isly (entre la rue Gambetta et l'avenue du Président Wilson) | 13 000,00 € |

ENTREPRISES

- | | |
|--|--------------|
| ▪ Réfection des trottoirs et de la chaussée rue des Fossés | 120 000,00 € |
| ▪ Réfection de la chaussée rue des Grangettes | 96 000,00 € |

- Réfection de la chaussée et construction trottoir rue du 19 mars 1962 220 000,00 €
- Réfection de la chaussée avenue F. Mitterrand (entre l'avenue Pasteur et le giratoire de l'Europe) 115 000,00 €

TOTAL : 715 000,00 €

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il s'agit de se positionner pour obtenir des subventions. La nouvelle équipe décidera de faire ou de ne pas faire ces travaux.

M. René ARNAUD « ...juste une remarque. La rue d'Isly, dans la partie qui est mentionnée ici, il est prévu de la refaire en goudron ?...on ne pourrait pas trouver un revêtement qui permette de mieux valoriser cette liaison piétonne ?... »

M. Daniel NOUAILLE « ...on demande les subventions. Après, les équipes qui seront en place, elles décideront Monsieur ARNAUD, le produit pourra être changé... »

M. René ARNAUD « ...j'en profite pour dire que ce serait bien de mettre autre chose que du goudron... »

M. Daniel NOUAILLE « ...c'est ouvert pour ceux qui vont se présenter aux électeurs et qui pourront le mettre dans leur programme. Mais déjà, il faut obtenir la subvention, après il est possible d'opérer un choix... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute-Vienne pour le programme de travaux « Grosses Réparations sur la voirie communale » pour l'année 2014.

Vote : 26 pour

☞ Dispositif exceptionnel – Indemnisation pour « Perte de Chance »

Mme Christelle ROUFFIGNAC « ... c'est un dossier dont on avait déjà parlé en Conseil Municipal. On en voit aujourd'hui la fin et cela n'a pas été sans difficultés. Lors de la première phase d'indemnisation intervenue en mars 2012, dans le cadre de l'opération de restructuration urbaine du secteur de la place de l'Eglise, la Commission de Règlement Amiable avait examiné le dossier de demande d'indemnisation transmis par la Pâtisserie FARGEOT en date du 15 décembre 2011.

Cette dernière avait conclu que le dossier présenté ne relevait pas du dispositif mis en place par la Collectivité, compte tenu de la cessation d'activité de Monsieur FARGEOT et de la cession de son entreprise. Néanmoins la demande d'indemnisation pouvait être examinée dans le cadre d'une procédure exceptionnelle comme l'a rappelé Madame GRANGER, « l'exception de l'exception », il s'agit de la procédure dite de « l'évaluation de la Perte de Chance ». Nous avons donc confié à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'instruction de ce dossier. Il s'agissait de reprendre les différentes procédures d'évaluation d'un commerce lorsque l'on souhaite le vendre. Il existe 3 méthodes d'évaluation :

Monsieur EXNER de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a refait les calculs et il en a fait une moyenne. Cette moyenne a été comparée au prix de vente réel de cette pâtisserie. De nombreux allers/retours sont intervenus entre la Commission d'Indemnisation et Monsieur EXNER et je souhaitais préciser que la Commission a étudié ce dossier, avec la même attention que celle portée précédemment, sur les autres demandes d'indemnisation. La Commission d'Indemnisation s'est réunie le 10 décembre 2013 et elle a estimé que la vente de la pâtisserie avait pu être impactée, certes par les travaux de la place de l'Eglise mais

également par d'autres éléments que sont la négociation lorsque l'on vend un bien, le décès de Madame FARGEOT, et la conjoncture économique.

C'est pourquoi, la Commission d'indemnisation a proposé d'indemniser, au titre de « La perte de chance », à hauteur de 1/4 de la différence entre le prix qui aurait pu être et celui qu'il a été, soit un montant d'indemnisation de 2 000.00 €... »

M. Daniel NOUAILLE souligne le travail important mené, et souhaite remercier les membres de la Commission d'Indemnisation et surtout Madame la Trésorière d'Aixe-sur-Vienne. M. Daniel NOUAILLE souligne également que la Chambre de Commerce et d'Industrie a amené beaucoup de compétences et de savoir-faire dans le traitement de ce dossier, ce qui s'est révélé un peu plus compliqué, s'agissant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

M. Daniel NOUAILLE *« ...à propos de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Président Monsieur LIMOUSIN s'était très engagé dans cette opération et il s'était déplacé sur Aixe à plusieurs reprises. Lundi dernier, il a organisé une réunion avec les maires, les élus, les associations de commerçants...c'est Monsieur Joël PLAINARD et Monsieur Gérard SALAGNAD qui me représentaient. De nombreuses communes se sont déplacées, de nombreuses associations de commerçants...moi je regrette vraiment que l'Association des commerçants d'Aixe, qui était la seule et la première jusqu'à présent, à avoir bénéficiée d'une indemnisation pour travaux, car à ce jour, il n'y en a pas eu d'autre en Haute Vienne, n'ait pas eu la politesse et la correction de se déplacer. Aucun de ses membres n'était présent. Alors je pense que c'est un problème de respect vis-à-vis du Président LIMOUSIN et je trouve anormal qu'il n'y ait pas eu « retour d'ascenseur ». Je comprends tout à fait que le Président de l'association puisse avoir une indisponibilité mais il existe un bureau...les élus qui me représentaient ont été choqués de cette absence...les témoignages partagés de cette expérience étaient importants...il fallait entendre la voix de la commune mais celle également des commerçants...je tenais vraiment à le dire clairement. Nous ne pouvons pas oublier également que la Chambre de Commerce et d'Industrie s'était également fortement engagée à nos côtés lors des travaux de reconstruction du pont SNCF sur la RN 21 à l'entrée de la commune. Je crois vraiment qu'à un moment donné, il faut aussi redonner quelque chose aux organismes qui s'investissent... »*

Le Conseil Municipal admet le principe de l'indemnisation pour « Perte de chance » à Monsieur FARGEOT Francis, pour un montant de 2 000,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure et signer les protocoles transactionnels correspondants.

Vote : 26 pour

M. Daniel NOUAILLE souhaite rajouter *« ... le fait que ce dossier ait été traité plus tardivement, ne relève pas de notre responsabilité. L'examen du dossier par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a été plus compliqué. Il était important d'évaluer le préjudice de façon objective...on ne manipule pas notre argent, c'est l'argent du contribuable... »*

M. René ARNAUD *« ...indépendamment du vote, je vous rappelle que dans un autre dossier, Monsieur DECONCHAT, je vous avais demandé les éléments qui permettraient de juger de l'impossibilité d'indemniser. Je ne les ai pas reçus donc je vous les redemande... »*

M. Daniel NOUAILLE répond qu'ils seront demandés au percepteur

M. René ARNAUD *« ...merci... »*

☞ Recensement de la Population – Recrutement des Agents recenseurs

Mme Jacqueline SIMONET rappelle que la législation en vigueur, relative à la démocratie de proximité, traite des opérations de recensement.

Elle précise que pour les Communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement exhaustive sera réalisée tous les 5 ans.

Pour la Commune d'Aix-sur-Vienne, le recensement portant sur l'ensemble des logements et leur population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

En application de la loi précitée, les Communes sont désormais seules compétentes pour procéder aux enquêtes de recensement. A ce titre, c'est à la Commune compétente qu'il revient de nommer les agents chargés du recensement, coordonnateur et agents recenseurs.

Par délibération n°81/2013 en date du 02 juillet 2013, l'Assemblée Délibérante a désigné Monsieur Anthony DUMAS coordonnateur. Quant aux agents recenseurs, la Commune est libre de ses choix, l'INSEE recommandant néanmoins un agent recenseur pour 250 logements, soit environ 500 habitants. Les agents recenseurs peuvent être des agents de la Commune affectés à cette tâche ou des agents spécialement recrutés à cet effet.

Par ailleurs, pour tenir compte de l'évolution démographique de certains secteurs et conformément aux prescriptions émises par les services de l'INSEE, un redécoupage territorial de la Commune a été effectué et 12 secteurs géographiques ont ainsi été créés.

Le Conseil Municipal décide de créer 12 emplois temporaires à temps non complet d'agents recenseurs du 02 janvier 2014 au 15 février 2014,

Le Conseil Municipal précise que les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis, conformément aux instructions de l'INSEE,

Le Conseil Municipal précise que les agents recenseurs recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297,

Le Conseil Municipal précise que Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement des agents recenseurs,

Le Conseil Municipal précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal de la Commune.

Vote : 26 pour

M. Daniel NOUAILLE souligne que cette opération est importante pour prendre en compte les mouvements de la population. M. Daniel NOUAILLE souligne que les résultats de cette enquête devront attendre le traitement des données par les services de par l'INSEE.

☞ Règlement Intérieur pour le personnel de la Commune d'Aix-sur-Vienne

Mme Marguerite MUNOZ précise que passer chaque jour plusieurs heures ensemble suppose le respect d'un code de conduite. Pour en permettre une conception évoluée dans le sens de l'exercice d'une responsabilité plutôt que d'une présence imposée, le Règlement Intérieur, tel que joint en annexe, a pour ambition de définir de manière claire, précise et réfléchie, un certain nombre de règles qui régiront les relations sociales et de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Véritable outil de communication interne, ce règlement facilitera l'intégration de nouveaux agents, il favorisera le positionnement de chacun sur son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues.

Mme Marguerite MUNOZ indique que ce règlement se décompose en 3 parties. La 1ère partie concerne l'organisation du travail, y compris toutes les absences, congés, RTT...la 2ème partie concerne la discipline intérieure par rapport à la Collectivité, l'usage des locaux, du matériel...et la 3ème partie concerne les règles générales d'hygiène, de santé et de sécurité.

Mme Marguerite MUNOZ souligne le fait que ce règlement s'appliquera à tous les agents employés de la Collectivité, qu'ils soient titulaires ou non, quelles que soient leur fonction et leur ancienneté. Il s'imposera à chacun sur son lieu de travail, mais également en quelque endroit qu'il se trouve au nom de la Collectivité.

Il sera diffusé auprès de l'ensemble des agents pour qu'ils en prennent connaissance. Il sera également affiché afin qu'il soit lisible par tous.

Le Règlement Intérieur tel que joint en annexe a fait l'objet d'une concertation auprès du réseau des Assistants de Prévention de la Collectivité ainsi qu'auprès du Comité Technique Paritaire en date du 29 novembre 2013.

Le Conseil Municipal décide de valider le présent Règlement Intérieur, pour le personnel de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, destiné à organiser la vie et les conditions de travail dans la Collectivité,

Le Conseil Municipal précise que le Règlement Intérieur entrera en vigueur à compter de la date de sa publication,

Le Conseil Municipal précise que toute modification ultérieure ou tout retrait de clause de ce règlement sera soumis à la même procédure, étant entendu que toute clause du règlement qui deviendrait contraire aux dispositions légales ou réglementaires applicables à la Collectivité du fait de l'évolution de ces derniers serait nulle de plein droit.

Vote : 26 pour

☛ **Transformation de poste – Service Espaces verts**

M. Joël PLAINARD précise qu'un Agent affecté au service des Espaces Verts a été admis au concours d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe, et qu'il fait l'objet d'une inscription sur la liste d'aptitude depuis 2012,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{re} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014

Le Conseil Municipal précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

Vote : 26 pour

☛ **Création de poste - Service restaurant scolaire**

M. Pierre LE COZ précise que compte tenu de l'absence prolongée pour congés longue maladie d'un agent affecté au service restauration scolaire, (en arrêt depuis le 17 mars 2011) un agent a été recruté par voie contractuelle depuis le 22 mars 2011 pour le remplacer.

Même si une reprise professionnelle à court terme, semble envisageable, pour l'Agent actuellement en arrêt, l'inaptitude au poste de cuisiner est actée et une procédure de reclassement devra être mise en œuvre pour une reprise sur un autre poste de travail.

M. Pierre LECOZ précise que l'agent recruté par voie contractuelle, donne entière satisfaction dans les missions qui lui sont confiées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014

Le Conseil Municipal précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune

Vote: 26 pour

M. Daniel NOUAILLE « ...maintenant que vous avez adopté cette délibération, je puis vous préciser qu'il s'agit de Madame TROLIO Maura. Cette dame est d'origine roumaine mais elle vient d'être naturalisée Française, en présence de Madame Jacqueline SIMONET il y a quelques jours... »

Mme Jacqueline SIMONET « ... Effectivement c'était lundi dernier dans les salons de la Préfecture. 70 personnes dans le département étaient concernées, dont Maura et c'était extrêmement émouvant... »

M. Daniel NOUAILLE « .. Elle est tellement ravie, qu'elle organise un pot jeudi 19 décembre à 18H00 et elle m'a chargé d'inviter l'ensemble du Conseil municipal... »

☞ **Prise en charge frais de formation**

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que dans le cadre du plan de formation du personnel municipal pour l'année 2013, certaines prestations sont assurées par des organismes privés (en dehors du CNFPT).

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge par la Commune des frais de formation suivants:

- recyclage Habilitation Electrique B2V BR BC (obligatoire tous les 3 ans), dispensé par le GRETA HAUTE-VIENNE pour les 4 agents du service électrique pour un montant de 534 € net de TVA
- formation à la manipulation des extincteurs « Equipier de première intervention » dispensée en interne par Limousin Incendie (Rilhac-Rancon) pour 30 agents, pour un montant de 442,52 € TTC
- formation PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) dispensée en interne par le Comité Départemental des Secouristes Français – Croix Blanche Haute-Vienne, pour 10 agents, pour un montant de 502,32 € TTC.

Vote : 26 pour

☞ **Acquisition parcelle de terrain bâtie cadastrée section AV n°58 sise 4 rue d'Isly**

M. Daniel NOUAILLE précise que la Commune continue de faire de l'ingénierie foncière. M. Daniel NOUAILLE précise qu'il s'agit de procéder à l'acquisition d'une maison située rue d'Isly et qui permettra de disposer de réserves foncières importantes tout autour des écoles. M. Daniel NOUAILLE souligne l'emplacement stratégique de cet immeuble qui permettra de faire une liaison entre le parking situé rue d'Isly, qui appartient à la collectivité, et les préfabriqués qui devraient disparaître au cours du mois de mars prochain.

Le Conseil Municipal décide de se rendre acquéreur de la parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AV n°58, appartenant à Monsieur SAINTE-CATHERINE René, demeurant chez Madame CHAVAGNE Dominique, 18 rue André Fourcade 87000 LIMOGES, pour une superficie de 635 m², au prix de 100 000,00 €,

Le Conseil Municipal précise qu'en sus, la Commune devra s'acquitter des frais d'Agence, auprès de l'Agence ORPI sise 37 avenue du Président Wilson 87700 Aix-sur-Vienne

Le Conseil Municipal précise que Maître MARCHADIER sera chargée de la rédaction de l'acte notarié,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou pièces relatifs à ce dossier.

Vote : 26 pour

☞ **Acquisition parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AT n°22 sise Les Grangettes**

M. Gérard SALAGNAD indique que la Collectivité dispose actuellement de l'opportunité de se porter acquéreur d'un jardin qui se situe sur le site des Grangettes, juste à côté du parking de la rue des Fossés. Cette acquisition permettrait d'envisager la réalisation d'une liaison entre le plateau des grangettes et le centre-ville.

M. René ARNAUD « ... *juste pour bien comprendre. La parcelle N°20 sur notre document, c'est le nouveau parking, la partie haute du parking ?...* »

M. Gérard SALAGNAD répond qu'effectivement c'est bien cela.

Le Conseil Municipal décide de se rendre acquéreur de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AT n°22, appartenant à Monsieur DELEGER André, demeurant 12 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33660 SAINT SEURIN SUR L'ISLE, pour une superficie de 562 m², au prix de 950,00 €,

Le Conseil Municipal précise que Maître MARCHADIER sera chargée de la rédaction de l'acte notarié,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou pièces relatifs à ce dossier.

Vote : 26 pour

☞ **Cession parcelles de terrain bâties cadastrées section AV n°229 et section AV n°198 sise 18 place Aymard Fayard**

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il s'agit de l'immeuble acheté par la Collectivité aux Pompes Funèbres et dans lequel est installé la petite librairie « Le Temps de Vivre ».

M. Daniel NOUAILLE précise que, par courrier en date du 05 décembre 2013, la Société Civile Immobilière J6, demeurant 1 avenue de Naugeat 87000 LIMOGES, a fait part à la Collectivité de son souhait d'acquérir la totalité de cette propriété foncière située 18 place Aymard Fayard (cadastrée section AV n°229 et section AV n°198), pour ainsi favoriser le développement et la pérennité de l'activité commerciale « café/librairie/petite restauration », Le Temps de Vivre, d'une part, et développer de nouvelles activités telles que l'installation d'un cabinet d'expertise comptable ou encore d'un cabinet d'architecture.

M. Daniel NOUAILLE souligne que l'installation de nouvelles activités, tel qu'envisagée par la SCI, participerait activement à la dynamisation de la place Aymard Fayard.

M. René ARNAUD « ... *nous sommes évidemment d'accord pour l'animation de la place de l'Eglise. Par contre à l'époque, on avait trouvé bizarre l'achat de cette maison et l'argument que vous aviez évoqué n'était pas un argument économique puisque nous n'avons pas la compétence économique. C'était un argument de liaison avec la mairie, si je me souviens bien...* »

M. Daniel NOUAILLE « ... *on ne pouvait pas développer un argument économique puisque la commune ne dispose pas de cette compétence, effectivement. Mais toute l'ingénierie foncière qui est faite, sert souvent à l'intérêt économique...mais si je développe l'argument économique, on va dire attention compétence communautaire...le projet sera examiné mais n'aboutira pas faute de moyens ou parce que ce projet ne sera pas une priorité.*

Je vous donne un exemple...Le Conseil Municipal d'Aixe sur Vienne a donné son accord pour accueillir sur le site des Anciens Ateliers Modernes, une association « Pain contre la Faim », qui je vous le rappelle, organise la récupération de pain, le transforme en alimentation pour

l'élevage d'animaux. Dans le cadre de son développement, cette association souhaite créer un chantier d'Insertion autour de cette activité et ils ont demandé à la Communauté de Communes du Val de Vienne, l'octroi d'une subvention. Le bureau communautaire a refusé et pourtant il s'agit bien d'économie...

Ce qui m'inquiète, aujourd'hui, au niveau de la Communauté de Communes du Val de Vienne, ce ne sont pas les décisions contraires à celles exprimées par la Commune mais ce sont les non décisions...A plusieurs reprises j'ai dû « forcer » les décisions, comme pour la construction du Centre Sportif qui aujourd'hui est saturé...Je crois qu'à un moment si on ne biaise pas, par rapport à l'argument économique, on ne fera rien... Vous apprendrez peut être un jour, que parfois il est nécessaire « d'habiller » certaines décisions...comme ce fût également le cas, à l'époque, pour l'opération de réhabilitation des Anciennes Ecuries, pour laquelle, la commune d'Aixe sur Vienne avait perçu des subventions importantes....voilà je joue cartes sur table !... »

M. François THOMAS « ... moi je n'ai pas une opposition. J'ai bien aimé tout à l'heure sur la présentation du Conseil de Citoyens, que vous disiez qu'il fallait prévoir à long terme. En l'occurrence, là on a hésité...le résultat, moi, il me satisfait mais on est passé par des voies très détournées quand même, donc la planification était limite... »

Le Conseil Municipal décide de procéder à la cession des parcelles de terrain bâties cadastrées section AV n°229 et section AV n°198 au profit de la Société Civile Immobilière J6 pour une superficie totale de 417 m², au prix de 110 000,00 €.

Le Conseil Municipal précise que Maître SALLON sera chargé de la rédaction de l'acte notarié. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou pièces relatifs à ce dossier.

M. René ARNAUD « ... juste une petite parenthèse. C'est justement peut être cette phase de dialogue qui a manqué pendant ce mandat... »

M. Daniel NOUAILLE « ... peut être... je souhaite qu'elle ait lieu la prochaine fois et qu'il y ait matière à dialogue, surtout !... »

Vote : 26 pour

☞ **Lotissement « Le Hameau de Fénérolles » - Incorporation des voiries, réseaux et espaces communs dans le domaine public communal**

M. Gérard SALAGNAD rappelle que les opérations d'aménagement de lotissement sont générateurs d'espaces communs qui peuvent être, soit laissés à la charge des propriétaires des lots, soit transférés à la Commune.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du lotissement « Le Hameau de Fénérolles » autorisée par un arrêté délivré à la société France FONCIER DEVELOPPEMENT en date du 18 avril 2006, les parties avaient pris engagement qu'à l'issue des travaux, la totalité des voiries, réseaux et espaces communs serait transférée dans le domaine public de la Commune d'Aixe-sur-Vienne.

Considérant que les principes de transfert ont fait l'objet d'un accord préalable rédigé dans le cahier des charges annexé au Permis d'Aménager « ... les équipements communs seront incorporés, aussitôt qu'il se pourra, au domaine public communal ... » et conformément aux articles R.442-7 et R.442-8 du Code de l'Urbanisme, l'intégration peut être réalisée.

M. Gérard SALAGNAD précise que le contrôle de la bonne exécution des travaux et leur qualité ont fait l'objet de procès-verbaux de réception sans réserves en date du :

- 09 octobre 2013 s'agissant du lot n°2 – Eaux Pluviales – Eaux Usées – Adduction Eau Potable,

- 11 octobre 2013 s'agissant du lot n°1 – Terrassement – voirie
- 12 octobre 2013 s'agissant du lot n°4 – Espaces verts
- 16 avril 2012 s'agissant du réseau d'Eclairage Public.

En conséquence, l'intégration dans le domaine public communal de l'ensemble des espaces communs (voirie, réseaux et espaces verts), peut intervenir.

M. Daniel NOUAILLE précise que cette opération a fait l'objet d'un contrôle permanent des collègues de la Commission Travaux. « ... *Problèmes d'éclairage, de réfection des trottoirs, d'entretien des espaces verts...les riverains ne comprenaient pas que la commune n'intervienne pas ...il a fallu « se battre » afin que la société ICADE réalise, in fine, les travaux, mais aujourd'hui c'est chose faite... »*

Le Conseil Municipal accepte l'incorporation des voiries, réseaux et espaces communs issus de l'opération d'aménagement « Le Hameau de Fénérolles », ci-après plus amplement désigné :

- parcelle cadastrée section AY n°240
- parcelle cadastrée section AY n°241
- parcelle cadastrée section AY n°242
- parcelle cadastrée section AY n°248
- la totalité des réseaux sous voirie qui correspondent à l'utilisation publique

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Jean-Paul NEVEU, Direction Régionale de la société ICADE PROMOTION, l'acte authentique d'intégration des voiries, réseaux et espaces communs du lotissement « Le Hameau de Fénérolles » dans le domaine public communal,

Le Conseil Municipal précise que cette intégration s'effectuera pour l'euro symbolique,

Le Conseil Municipal précise que Maître MARCHADIER est chargée de la rédaction de l'acte,

Le Conseil Municipal précise que l'ensemble des frais inhérents à l'opération sera pris en charge par le cédant.

Vote : 26 pour

☛ **Redevance assainissement pour l'année 2014**

M. Joël PLAINARD rappelle que chaque année, il convient de fixer le montant de la redevance d'assainissement.

M. Joël PLAINARD souligne que depuis une dizaine d'années, maintenant, la consommation d'eau des ménages s'est considérablement réduite. Aujourd'hui il est relevé une consommation moyenne par foyer de l'ordre de 95 m³ contre 120 m³, auparavant.

La commission municipale Assainissement, lors de sa séance en date du 02 décembre 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée d'augmenter les tarifs de la part variable de la redevance assainissement pour l'année 2014 comme il est indiqué ci-dessous

Le Conseil Municipal fixe à partir du 1^{er} janvier 2014 le montant de la redevance assainissement à :

↳ Redevance annuelle par branchement – part fixe : 32,64 €.

↳ Redevance par mètre cube consommé : 1,63081 € par m³ (soit une augmentation de + 1 %)

Vote : 26 pour

☞ **Redevance appliquée à la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe – raccordement des Eaux Usées sur la station d'épuration de Panguet**

M. Joël PLAINARD rappelle que par convention en date du 08 février 2011, la Commune d'Aixe-sur-Vienne acceptait de recevoir au droit de son ouvrage de traitement des Eaux Usées, une partie des effluents en provenance de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe.

Le traitement de ces effluents s'effectue moyennant le versement d'une redevance annuelle, proportionnelle à la consommation d'eau potable des usagers dont les eaux usées sont traitées. Sa valeur est calculée par l'application, au montant de la redevance assainissement part communale de l'année n de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, d'un pourcentage représentant la part du coût d'exploitation de la station d'épuration, tel que précisé dans le rapport annuel, approuvé par le Conseil Municipal chaque année.

Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2013, le montant de la redevance annuelle d'assainissement applicable à la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe à 0,54898 €/ m3.

Vote : 26 pour

☞ **Marché de fourniture de denrées alimentaires - Attribution**

Monsieur Pierre LE COZ précise que la Commune d'Aixe-sur-Vienne a lancé une consultation le 12 juillet 2013 suivant la procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale du restaurant scolaire.

Il s'agit d'un marché de fournitures fractionné selon la technique du marché à bons de commande prévue par l'article 77 du Code des Marchés Publics.

La date limite de remise des plis a été fixée au 25 septembre 2013 avant 17h00.

→ 28 plis ont été reçus dans les délais impartis

→ 34 offres ont été analysées et 4 offres et 1 candidature ont été jugées irrecevables.

Au vu des résultats d'analyse et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 22 novembre 2013,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2014 avec les entreprises retenues, désignées ci-dessous :

Seul le lot n°03 « Pain, pâtisseries et viennoiseries fraîches » fait l'objet d'une multi-attribution. Les autres lots ne seront attribués qu'à un seul titulaire. Le marché est passé pour **une durée d'un an allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Il est reconductible 2 fois**, chaque année civile, après décision expresse de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, pour une durée globale maximale de 3 ans. Le titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article 16 du Code des marchés publics ;

M. Daniel NOUAÏLE précise que l'ensemble du pain et des viennoiseries est acheté auprès des artisans locaux, qui fabriquent sur place.

Vote : 26 pour

LOTS		ENTREPRISES TITULAIRES	ANNEE 2014		ANNEE 2015		ANNEE 2016	
			Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
01	Produits surgelés	DAVIGEL SAS - 37390	40 000,00 €	55 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	40 000,00 €	65 000,00 €
02	Viande de porc label rouge	SOCOPA VIANDES - 27110	4 000,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €	15 000,00 €	4 000,00 €	15 000,00 €
03	Volaille fraîche	MORICEAU - 63720	14 000,00 €	25 000,00 €	14 000,00 €	25 000,00 €	14 000,00 €	25 000,00 €
04	Viande de boucherie fraîche (agneau, bœuf, veau)	SOCOPA VIANDES - 27110	15 000,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €
05	Viande de porc, charcuterie, produits traiteur	COULAUD- PENAUD - 87015	10 000,00 €	16 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
06	Poisson frais et dérivés	POMONA TERRE AZUR - 33080	10 000,00 €	17 000,00 €	10 000,00 €	17 000,00 €	10 000,00 €	17 000,00 €
07	Fruits et légumes frais	DARCY ESTIVIN - 87280	10 000,00 €	22 000,00 €	10 000,00 €	27 000,00 €	10 000,00 €	27 000,00 €
08	Produits laitiers et ovoproduits	SICA POITOU CHARENTES - 17700	25 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	35 000,00 €
09	Epicerie	PRO A PRO DISTRIBUTION - 82032	20 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €
10	Produits diététiques	NECTARYS - 49610	1 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
11	Produits issus de l'agriculture biologique	MANGER BIO LIMOUSIN - 87100	25 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	40 000,00 €	25 000,00 €	45 000,00 €
12	Pain, pâtisserie, viennoiserie frais	Lot multi- attributaires : DELURET – 87700 - MAGADOUX – 87700 LE FOURNIL DES DELICES – 87700 LE FOURNIL DE LUCIE - 87700	16 000,00 €	28 000,00 €	16 000,00 €	29 000,00 €	16 000,00 €	29 000,00 €

☞ **Renouvellement bail d'habitation immeuble sis 1 ter avenue des Villas**

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que les Communes peuvent louer des biens appartenant à leur domaine privé au moyen de baux souscrits en principe selon les règles générales du droit privé.

Aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune.

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose quant à lui que « le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la Commune ».

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que par délibération n°145/2007 en date du 12 décembre 2007, l'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, décidait de conclure, s'agissant de la propriété communale sise 1 Ter avenue des Villas, un bail d'habitation au profit de Madame Lucienne DUNAUD, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour 5 années, moyennant un loyer mensuel de 200,00 €, pour une surface utile de 102 m².

Par application de la clause de révision prévue au bail, le loyer mensuel a été porté à 216,45 € à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le présent bail arrivant à échéance, il est proposé son renouvellement aux clauses et conditions exposées dans le projet de bail joint en annexe.

Le présent renouvellement prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de six années consécutives, soit jusqu'au 31 décembre 2019, le montant du loyer initial s'élevant à 219,77 € payable mensuellement d'avance. Par ailleurs, il est précisé que le locataire devra s'acquitter, en sus, des charges réelles d'entretien des espaces extérieurs loués (tonte, taille et désherbage).

M. René ARNAUD « ... *il faudrait peut-être expliquer aux gens qui sont dans le public, pourquoi c'est un loyer si bas. Moi je le sais, mais cela peut paraître bizarre...* »

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il s'agit d'une ancienne commerçante qui a travaillé avec sa mère, sans qu'il lui soit versé de salaire. Elle ne dispose donc d'aucune retraite, et elle vit uniquement sur le produit perçu lors de la vente de sa maison. M. Daniel NOUAILLE souligne que cette maison est située à proximité d'équipements communaux.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du bail d'habitation de l'immeuble cadastré section AV n°32, situé 1 Ter avenue des Villas

Le Conseil Municipal précise que Maître SALLON sera chargé de la rédaction de l'acte notarié

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou pièces relatives à ce dossier

Vote : 26 pour

☞ **Renouvellement bail commercial – Immeuble sis rue Pierre Mendès France**

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que sous le régime de la copropriété, la Commune d'Aixe-sur-Vienne est propriétaire d'une partie de l'immeuble cadastré section AV n°70 situé rue Pierre Mendès France (ex place du Champ de Foire).

Par acte sous seing privé en date du 05 janvier 2005, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a donné à bail à LA POSTE, les dits locaux à usage commercial, à compter du 1^{er} janvier 2005 pour neuf années, moyennant un loyer annuel fixé à 29 210,28 €, pour une surface utile d'environ 497 m².

Par application de la clause de révision prévue au bail, le loyer annuel a été porté à 33 083,46 € à compter du 1^{er} janvier 2008, puis à 34 973,96 € à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le présent bail arrivant à échéance, il est proposé son renouvellement aux clauses et conditions exposées dans le projet de bail joint en annexe.

Le présent renouvellement prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de neuf années consécutives, soit jusqu'au 31 décembre 2022, le montant du loyer initial annuel s'élevant à 35 500,00 € payable trimestriellement d'avance.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du bail commercial de l'immeuble cadastré section AV n°70, situé rue Pierre Mendès France, accueillant les locaux à usage de bureau de poste,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou pièces relatives à ce dossier.

Vote : 26 pour

☞ **Conventions de mise à disposition de locaux auprès des Associations**

M. Alain BABULLE rappelle l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de conserver et d'administrer les propriétés de la Commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits.

L'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les locaux municipaux peuvent être utilisés par les associations et que c'est au Maire qu'il revient de déterminer les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement et du maintien de l'ordre public.

Afin d'accompagner le mouvement associatif aixois et ainsi contribuer au développement et à la pérennité des activités associatives, la Commune met à disposition un certain nombre d'équipements municipaux. Dans l'intérêt général et pour permettre d'établir les droits et les obligations des différentes parties, il convient d'établir des conventions de mise à disposition (telles que présentées en pièces jointes).

M. Alain BABULLE précise que deux types de conventions ont été établis. Pour les Associations qui vont disposer de locaux entièrement rénovés par la Collectivité, elles devront prendre à leurs charges les dépenses de fluides (électricité, eau...) et pour celles qui ont réalisé, par leurs propres moyens, les travaux, la prise en charge des fluides s'effectuera par la commune. Il s'agit là d'une valorisation des travaux réalisés.

M. Alain BABULLE précise que les associations ont été informées du contenu de ces conventions.

M. Daniel NOUAILLE souhaite intervenir « ...j'ai été informé, il y a peu, sur la présence de dérives quant à l'utilisation de locaux municipaux mis à disposition. Sous location, activités privées n'ayant aucune relation avec l'objet de l'association, fonctionnement du chauffage sans aucune maîtrise avec fenêtres ouvertes...c'est le contribuable Aixois qui paye et comme nous avons fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité, je ne sais pas ce que fera la prochaine équipe... il s'est avéré essentiel de fixer, de manière contractuelle, les règles d'utilisation de ces locaux. Ainsi, dans le cas où des dérives d'usage interviendraient, la responsabilité serait identifiée. Je précise également, que les locaux mis à disposition demeurent des biens qui appartiennent à la collectivité et que tout ce qui est fixé aux murs, relève de la propriété communale... »

Mme Christine ROULIERE « ...je voulais juste faire une demande à M. BABULLE. Juste être précis, sur le descriptif, c'est-à-dire, nous lire l'article 3 de toutes les conventions pour que

les personnes qui sont ici, sachent de quoi on parle. La surface, le lieu pour chaque association... »

M. Alain BABULLE répond que cela ne pose aucun problème « ...

- **Association Sportive Aixoise** : La Commune, propriétaire, s'engage à mettre à disposition de l'Association, qui accepte, les biens désignés ci-après :

Un rez de jardin du bâtiment situé 8 avenue du Président Wilson d'une surface de 105 m², qui est constitué d'une grande salle équipée d'un espace bar de 50 m², d'une arrière cuisine de 34 m², d'un bureau et d'un espace de rangement situés au rez de chaussée du bâtiment pour une surface respective de 13 m² et 8 m².

- **Rugby Club du Val de Vienne et Aix Rugby Athlétique** : La Commune, propriétaire, s'engage à mettre à disposition de l'Association, qui accepte, les biens désignés ci-après :

Un rez de jardin du bâtiment situé 8 avenue du Président Wilson d'une surface totale de 29 m², constitué d'une grande salle équipée d'un espace bar/cuisine.

- **Aix Chorégraphie** : La Commune, propriétaire, s'engage à mettre à disposition de l'Association, qui accepte, les biens désignés ci-après :

Un bâtiment situé sur le site du Silicate, lieu-dit Vienne, d'une superficie totale de 180.90 m², constitué de 6 pièces et d'un garage.

- **Association Communale de Chasse Agréée** : La Commune, propriétaire, s'engage à mettre à disposition de l'Association, qui accepte, les biens désignés ci-après :

Un local situé sur le site du Silicate, lieu-dit Vienne, d'une surface totale de 120.74 m², constitué d'une salle de 73.22 m², d'un dégagement de 11.12 m², d'un local matériel de 12.35 m², d'une salle de découpe de 24.05 m² et d'une chambre froide de 4.66 m².

- **Club Aixois de Billard** : La Commune, propriétaire, s'engage à mettre à disposition de l'Association, qui accepte, les biens désignés ci-après :

Le 1^{er} étage d'un bâtiment communal sis à Puy Panard d'une surface totale de 162.87 m², comprenant une grande salle de 126.94 m², un bureau de 8.94 m², une salle de réunion équipée d'une kitchenette de 20.27 m² et un sanitaire de 6.72 m².

M. Daniel NOUAILLE souligne qu'il sera nécessaire, dans l'avenir, d'établir un ratio de m² par adhérent.

M. Alain BABULLE précise qu'il est également important de donner lecture de l'article 1 de la convention qui est écrit en gras. « ...Il est rappelé entre les parties, que la présente mise à disposition relève d'un droit d'occupation temporaire, précaire et révocable. La présente convention étant conclue intuitu personae, l'Association ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit, elle ne pourra en aucun cas sous-louer, ni prêter tout ou partie des locaux, installations et matériels mis à disposition. L'usage de l'équipement mis à disposition sera limité à l'activité de l'Association. Un usage personnel des locaux par un membre ou bien par l'ensemble des membres de l'Association est strictement interdit... »

M. Jean Louis FILLEUL « ... Monsieur BABULLE, je voudrais aborder notre local de stockage pour le Comité de Jumelage. Je voudrais te rencontrer sur place, sur le site des Anciennes Ecuries... »

M. Alain BABULLE répond qu'il convient de fixer un rendez-vous.

M. Daniel NOUAILLE indique que la Collectivité a donné à l'Association Les Amis d'Arliquet un certain nombre de matériels reformés. M. Daniel NOUAILLE profite de cette intervention pour annoncer à l'Assemblée, que les Ostentions Limousines vont être reconnues

comme activités culturelles et non plus activités cultuelles et classées au patrimoine de l'UNESCO.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le modèle de convention de mise à disposition de locaux de la Commune tel que joint en annexe,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux au profit des associations suivantes :

- Association Sportive Aixoise
- Aixe Rugby Athlétique
- Rugby Club du Val de Vienne
- Club Aixois de Billard
- ACCA d'Aixe-sur-Vienne
- Aixe Chorégraphie

Vote : 26 pour

M. René ARNAUD « ... *ce n'est pas pour revenir sur le vote. Ça veut dire que les deux nouvelles salles sont attribuées avec toutes les réserves que vous avez évoquées évidemment, aux associations et uniquement à elles ? Il n'y aura pas de...* »

M. Daniel NOUAÏLLE précise qu'il y aura mutualisation dans l'avenir car il sera nécessaire de réduire les charges, à moins que les élus décident d'augmenter la fiscalité locale dans des proportions importantes.

M. Daniel NOUAÏLLE précise que la Collectivité porte toutes les associations du territoire, y compris celles du Val de Vienne. M. Daniel NOUAÏLLE précise que c'est important car cela génère des flux économiques, mais il sera nécessaire à un moment de mutualiser des coûts.

M. Alain BABULLE rajoute qu'à ce jour, les associations conventionnées sont utilisatrices de ces salles-là, c'est tout.

M. René ARNAUD « ...*oui on comprend bien qu'à un moment donné, il faudra se poser d'autres questions, nous sommes entièrement d'accord. Mais c'était pour savoir dans cette convention, cela me semblait clair, mais je souhaitais que cela soit dit...* »

☞ Convention pour la confection de repas – Crèche Multi Accueil « Lous Pitious » – Commune de Bosmie l'Aiguille

Mme Agnès BARBAUD rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence « Petite Enfance », la Communauté de Communes du Val de Vienne a confié, en délégation de service public, la gestion de l'ensemble des crèches Multi Accueil du territoire à la Mutualité Française Limousine.

Au cours du mois d'août 2013, la Mutualité Française Limousine a sollicité les services de la Commune d'Aixe-sur-Vienne afin de pouvoir bénéficier de la confection de repas à destination de la Crèche Multi Accueil de la Commune de Bosmie l'Aiguille du fait de la fermeture du restaurant scolaire.

Cette prestation a été réalisée les 26 et 27 août 2013.

Afin d'obtenir le paiement des repas confectionnés par le Restaurant Scolaire de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, il convient d'établir une convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur Général de la Mutualité Française Limousine, la convention pour la confection de repas à destination de la Crèche Multi Accueil « Lous Pitious », telle que jointe en annexe.

Vote : 26 pour

☞ Convention pour l'implantation d'un abribus lieudit « La Croix de Puy de Mont »

M. Jean-Marie FARGES rappelle l'accident survenu à La Croix de Puy de Mont, il a quelques semaines, et qui a touché une famille Aixoise. Au niveau du carrefour était implanté un abri bus qui, précise M. Jean Marie FARGES desservait un circuit de transports scolaires pour les enfants du primaire et du collège. La sécurisation de cet arrêt est apparue essentiel et M. Daniel NOUAILLE a pu obtenir l'accord d'un riverain pour implanter cet équipement le long de la voie communale N°10 sur une parcelle de terrain privé.

M. Daniel NOUAILLE « ... il y a des fois des relations avec des citoyens, qui font chaud au cœur. Quand on rencontre un pépin comme celui-là et qu'un riverain à proximité avec son épouse qui vous disent...mais mettez cet abri sur notre terrain ...gratuitement et sans contrepartie...parce ce qui est important c'est la sécurité des enfants...je tiens vraiment à les remercier... »

M. Daniel NOUAILLE précise également qu'il a reçu avec Monsieur Jean Marie FARGES tous les riverains du secteur. M. Daniel NOUAILLE indique qu'il a pris l'engagement de lancer une étude sur les flux de circulation et la sécurisation du secteur. De nombreux lotissements sont en cours de réalisation et inévitablement, ils vont générer une augmentation de la circulation. D'autre part, précise M. Daniel NOUAILLE, la signalisation de police a été changée dans les jours qui ont suivi et des « STOP » ont été implantés à la place des « Cédez le passage ». La directrice de l'APSAH a rédigé une lettre invitant tous les usagers à respecter les règles de conduite et de prudence.

Mme Christelle ROUFFIGNAC « ... simplement je veux bien que ce soit un stagiaire de l'APSAH qui soit responsable de l'accident dont vous avez parlé. Il se trouve qu'à l'APSAH il y a 140 stagiaires et 60 salariés. Effectivement on constate un flux de circulation important, mais je tiens aussi à dire que les stagiaires de l'APSAH ne sont pas responsables de toutes les incivilités. Il y a beaucoup de riverains qui grillent les Cédez le passage et les Stop.. Le jour de l'accident, on a entendu des choses horribles...sur les personnes handicapées...c'est la première fois qu'il y a eu un accident !... »

M. Daniel NOUAILLE informe également l'Assemblée que des ralentisseurs vont être installés et qu'une lettre sera diffusée aux riverains afin de les informer des démarches entreprises par la Collectivité.

M. Daniel NOUAILLE précise que dans cette lettre sera publiée une photo de l'accident, à la demande des riverains.

M. René ARNAUD « ...pour conclure sur ce dossier, est ce qu'on a des nouvelles rassurantes de la personne qui a été percutée ?... »

M. Daniel NOUAILLE répond que oui et que ces nouvelles sont rassurantes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur CHAIZE Franck et Madame PINGAUD Sophie épouse CHAIZE la convention d'occupation pour la pose d'un abribus sur la parcelle cadastrée section AD n°55, sise lieudit « La Croix de Puy de Mont »

Vote : 16 pour

☞ Convention de mise à disposition d'outils d'animation – Point Bibliothèque municipal / Conseil Général de la Haute-Vienne

Mme Jacqueline SIMONET précise qu'en application de son plan départemental de développement de la lecture publique, le Conseil Général de la Haute-Vienne apporte conseil et assistance aux bibliothèques des collectivités (Communes et EPCI) par l'intermédiaire de sa Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

Dans ce cadre, il soutient notamment les activités de ces établissements en direction du public, en particulier la conception et la mise en œuvre de leur programmation culturelle annuelle.

A ce titre, des outils d'animation tels que des expositions, valises, raconte tapis, ...etc, peuvent être mis à disposition.

La Commune d'Aixe-sur-Vienne, dans le cadre de son programme d'animations au Point Bibliothèque, a sollicité le Conseil Général de la Haute-Vienne afin de pouvoir bénéficier de cette prestation.

Cette mise à disposition doit être formalisée par convention, pour définir les modalités et l'organisation de ce prêt.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame la Directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP), la convention telle que jointe en annexe qui définit les modalités de mise à disposition d'outils d'animation à la Commune d'Aixe-sur-Vienne.

Vote : 26 pour

☞ Convention de mise à disposition de locaux – Vannerie Traditionnelle Emmanuel Puybonnieux

M. Daniel NOUAILLE demande à Monsieur PUYBONNIEUX de se présenter à l'Assemblée et de présenter son projet.

M. Emmanuel PUYBONNIEUX « ... *n'ayez pas peur, je suis handicapé moi-même, mais je ne suis pas dangereux. Effectivement j'ai eu des problèmes de santé, je me suis recyclé dans l'électronique mais ça n'a pas très bien marché et donc j'ai fait ce que faisaient mes grands-parents et mes arrière-grands-parents, je suis devenu vannier. Je me suis installé en tant qu'osierculteur / vannier, je cultive ma matière première en Creuse depuis 10 ans et je suis originaire de Chalus. Ma mère a des difficultés de santé, j'essaie de me rapprocher. De par mes contacts professionnels j'ai eu à rencontrer Eric GAYOUT qui m'a gentiment proposé de venir à Aixe.M. Le Maire et toute son équipe m'ont bien aidé de ce côté-là pour me proposer un local rue Rochefroide. Temporairement certainement, puisque je cultive l'osier et je ne pourrais certainement pas y mettre mon tracteur...Alors l'idée, elle est de cultiver l'osier et puis créer quelques emplois si possible. J'ai remporté le plus gros concours de vannerie internationale en 2007, en Pologne, où j'ai représenté la France et j'ai remporté le concours par équipe. Depuis quelques années je travaille pour la ville de Limoges. Vous avez peut être vu mon travail dans le parc Victor Tuillat par exemple, les grandes jardinières...dans le parc de l'Auzette, la grande boule qui a été faite. Il faut savoir que cette boule, c'est le plus gros chantier d'osier réalisé en France au cours des 40 dernières années. On a mis en place 9 tonnes d'osier et ça a représenté 6 mois de travail. J'ai su la semaine dernière que j'aurais certainement l'occasion de récupérer ces articles donc on est en train de voir pour confirmer ce que disait Monsieur NOUAILLE de manière à pouvoir les rapatrier sur Aixe. Ça pourrait à la fois égayer certains sites qui ne sont pas suffisamment mis en valeur, faute de budget, et moi c'est vraiment un don de bon cœur que je ferais à la commune, juste pour fêter mon accueil. Le but est bien de fixer l'entreprise. L'osier ça se cultive un minimum sur 3 ans, alors vous voyez je ne suis pas là pour 2 jours...alors n'ayez pas peur, vous allez en voir de plus en plus, y compris ma petite remorque qui est en forme de panier. Malheureusement, pour vous peut être...Le but, il est d'embaucher et de remettre en route les paniers d'osiers d'ici... »*

Applaudissement de l'Assemblée.

M. Daniel NOUAILLE « ... la Communauté de Communes qui dispose de quelques réserves foncières vers Losmonerie, pourrait lui louer du terrain. Il doit également rencontrer Monsieur DE VILLELUME qui a repris le château de ses oncles et qui s'investit énormément. Il faut créer des synergies sur ce territoire...Il a également d'autres projets de reconversion des résidus d'osiers pour la confection de granulés pour le chauffage... »

M. Eric GAYOUT « ...je voulais juste rajouter que Monsieur PUYBONNIEUX était également formateur puisqu'il anime le seul stage qui existe en France sur la vannerie de jardin et qui se passe dans le cadre de l'UENIMA, université européenne des métiers de l'art et du paysage, au jardin médiéval. Cette année, vous avez pu voir, sur 3 périodes différentes, des personnes qui venaient de toute la France, travailler l'osier. Cette animation a commencé, il y a 3 ans avec 1 stage et on est arrivé aujourd'hui à 3 stages de 4 jours par an. Avec Alain DUPASQUIER, ils viennent animer ces stages qui sont en train de prendre leur envol... »

Le Conseil Municipal décide d'approuver le modèle de convention de mise à disposition de locaux de la Commune tel que joint en annexe,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux, sis 48 route de Bordeaux et 2 rue Rochefroide 87700 Aixe-sur-Vienne (telle que présentée en annexe), avec Monsieur Emmanuel PUYBONNIEUX demeurant 44 Chaulet 23000 SAINTE FEYRE

Vote : 26 pour

M. René ARNAUD « ...juste une précision. Tout à fait d'accord sur la délibération bien entendu et pour la venue de ce monsieur. Par contre sur le plan des Ateliers Modernes qui nous a été fourni, il y a une association qui est mentionnée et qui ne fait pas partie de celles dont on a causé...c'est-à-dire Pain Contre la Faim, Comité de Jumelage... »

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il s'agit de l'association Gym et Danse qui aujourd'hui est installée dans des locaux situés rue Victor Hugo, qui prennent l'eau.

M. René ARNAUD « ...tout à fait d'accord mais c'est considéré comme acquis ?... »

M. Daniel NOUAILLE répond qu'il s'agit d'une phase de réflexion

L'ordre du jour étant clos, M. Daniel NOUAILLE donne la parole à l'Assemblée.

Mme Marguerite MUNOZ informe l'Assemblée que l'Aide aux Devoirs a repris depuis le 02 décembre. Cette activité est gérée à présent par le CCAS. Dans le cadre du fonctionnement de l'Aide aux Devoirs, Mme Marguerite MUNOZ fait appel au bénévolat pour encadrer les enfants du primaire.

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il s'agit d'une phase transitoire et qu'il conviendra d'intégrer cette activité à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, compte tenu de l'augmentation des charges qui en résultera.

Mme Jacqueline SIMONET précise que lors de la dissolution de l'association, les fonds disponibles ont été reversés au CCAS ce qui permettrait d'assurer le salaire et les charges d'un salarié pendant 3 ans.

M. Daniel NOUAILLE conclut qu'il sera nécessaire de coordonner ces actions dans l'avenir et ainsi préserver le temps pour les enfants.

Mme Jacqueline SIMONET indique que la clôture de la saison culturelle 2013, aura lieu samedi soir à la Chapelle d'Arliquet. Des jeunes femmes sont à l'affiche du spectacle. Mme Jacqueline SIMONET invite l'ensemble du Conseil Municipal à cette soirée.

M. François THOMAS « ... *Je participe à la Commission Départementale pour organiser le centenaire de la guerre de 14/18 et j'ai regretté que Aixe n'apparaisse nulle part, dans aucune des manifestations qui pourraient être montées autour de ce thème...même si le Comité Historique du Limousin a fait une très intéressante présentation de l'Atlas de 1911, si mes souvenirs sont exacts, des 109 soldats engagés qui ont fait toute la guerre jusqu'en 18 voire 19...donc je me tourne vers vous Monsieur le Maire pour savoir si quelque chose a été envisagé ?... »*

M. Daniel NOUAILLE répond que rien n'a été envisagé et qu'il n'a été contacté par personne. M. Daniel NOUAILLE demande à Mme Jacqueline SIMONET de se rapprocher du Comité Archéologique pour envisager une action.

M. Daniel NOUAILLE indique que c'est important que la Commune participe.

Monsieur Daniel NOUAILLE remercie l'Assemblée pour cette séance studieuse et clôt la séance.

